



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

Séance du mercredi 16 janvier 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Ouverture de la session extraordinaire de 1990-1991** (p. 3).
2. **Message de M. le président de la République** (p. 3).
3. **Politique au Moyen-Orient.** - Déclaration du Gouvernement, débat et vote sur cette déclaration (p. 4).
M. Michel Rocard, Premier ministre.
MM. Bernard Stasi,
André Lajoinie,
Jean-François Deniau,
Pierre Mauroy,
Jacques Chirac,
M^{me} Marie-France Stirbois.
M. le Premier ministre.
Clôture du débat.

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 19)

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation par l'Assemblée de la déclaration du Gouvernement.

MM. le Premier ministre, le président.

4. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 19).
5. **Renvoi en commission** (p. 20).
6. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 20).
7. **Communication de M. le président** (p. 20).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret du Président de la République en date du 16 janvier 1991 portant convocation du Parlement.

Je donne lecture de ce décret :

« DÉCRET PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,

« Sur le rapport du Premier ministre,

« Vu les articles 18, 29, 30 et 49, alinéas 1 et 4, de la Constitution,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. - Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mercredi 16 janvier 1991.

« Art. 2. - L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra :

« - la lecture au Parlement d'un message du Président de la République ;

« - une déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient.

« Art. 3. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 16 janvier 1991.

« FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« *Le Premier ministre,*

« MICHEL ROCARD. »

En application des articles 29 et 30 de la Constitution, je déclare ouverte la session extraordinaire de 1990-1991.

2

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent*) :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 18 de la Constitution, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli un message que j'ai décidé d'adresser au Parlement lors de sa session extraordinaire.

« Je vous remercie de bien vouloir en donner lecture à l'Assemblée nationale dès l'ouverture de sa séance de ce jour.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« FRANÇOIS MITTERRAND. »

Voici les termes du message de M. le Président de la République :

« Mesdames, messieurs,

« La France a adopté depuis le 2 août 1990 l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité condamnant l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak. Elle s'est associée aux démarches entreprises pour que ce dernier se retirât du territoire qu'il occupe en violation de la Charte des Nations unies. Elle a pris part à l'embargo et envoyé près de 12 000 hommes en Arabie Saoudite et dans la région. Mais, au terme du délai fixé, il nous faut constater ce matin, 16 janvier, qu'aucune réponse conforme à l'attente des peuples attachés à la défense de la paix, dans le respect du droit, n'a été donnée par les dirigeants irakiens.

« L'heure est donc venue pour nous, comme pour tout pays responsable et garant des règles sur lesquelles reposent l'équilibre et la sécurité de la communauté internationale, d'appliquer les principes dont nous nous réclamons. Je le dis avec regret, mais détermination : le recours à la force armée pour contraindre l'Irak à évacuer le Koweït est désormais légitime. C'est pourquoi j'ordonnerai l'emploi des moyens militaires que commande la participation de notre pays à la mise en œuvre des résolutions des Nations unies. Après avoir entendu le Gouvernement, vous aurez à vous prononcer sur ce point, selon la procédure de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution.

« Au cours de ces derniers mois, je me suis adressé plusieurs fois aux Français pour les tenir au courant de l'évolution de la situation au Moyen-Orient et des décisions arrêtées en conséquence, au fur et à mesure de leur nécessité. M. le Premier ministre, de son côté, par des rencontres organisées avec les représentants des deux assemblées, vous en a régulièrement informés.

« J'affirme hautement que la France n'a rien négligé, et ceci jusqu'au bout, pour parvenir au règlement pacifique de la crise. Elle a multiplié les initiatives en ce sens. Elle ne poursuit pas d'autres objectifs que ceux définis, avec précision, par le Conseil de sécurité, et d'abord la libération du Koweït. Ce faisant, elle assume le rang, le rôle et les devoirs qui sont les siens et se déclare solidaire du camp du droit contre la politique de l'agression et du fait accompli. Au moment où pour la première fois dans l'histoire des nations s'offre la possibilité de construire un ordre mondial fondé sur la loi commune du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il paraîtrait inconcevable qu'elle s'abstint d'apporter son aide et son concours.

« Le peuple français, qui en connaît le prix, hait la guerre. Mais il n'y a en lui aucune faiblesse pour ceux que Jean Jaurès appelait les "fauteurs de conflits". La France n'est pas l'ennemie de l'Irak. Malheureusement, pas un signe, pas un mot de Bagdad n'ont permis d'espérer que l'on s'y soumettrait aux exigences du droit.

« Certes, la communauté internationale n'a pas toujours su ou voulu respecter ses propres principes, en particulier dans cette région du monde. Je suis de ceux qui le déplorent tout en refusant d'y trouver un alibi à l'inaction. Quoiqu'il en soit, la France continuera de lutter pour que les mêmes principes prévalent partout et non au gré des circonstances.

« Mesdames, messieurs, je ne doute pas que le Parlement de la République saura exprimer l'unité profonde de la nation dans cette épreuve.

« A nos soldats, ainsi qu'à leurs familles qui vont en supporter l'essentiel de la charge, j'adresse, au nom de la France, le témoignage de notre confiance et de notre affection.

« Vive la République !

« Vive la France !

« Fait à Paris, au palais de l'Élysée, le 16 janvier 1991.

« FRANÇOIS MITTERRAND. »

L'Assemblée nationale donne acte à M. le Président de la République de son message qui sera imprimé et distribué.

3

POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

Déclaration du Gouvernement,
débat et vote sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique au Moyen-Orient et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, aussi loin qu'on regarde en arrière, l'histoire de l'humanité est habitée par la violence. Aussi loin qu'on regarde en arrière, on trouve également des femmes et des hommes qui travaillent à substituer le droit et la fraternité humaine à la violence.

L'humanité n'a cessé d'affirmer, toujours davantage, la différence entre une violence qui vise à détruire le droit et un recours à la force au service du droit, de faire la différence entre la violence qui agresse et la force qui met fin à l'agression.

Dans les circonstances d'aujourd'hui, le monde semble en mesure, armant le droit qu'il s'est internationalement donné, de le faire respecter effectivement.

Chacun mesure les chances de paix future qui peuvent en résulter. Une page nouvelle de l'aventure humaine s'ouvrira si la communauté internationale parvient à donner au droit la sanction sans laquelle il demeure théorique. Ainsi serait relevé ce qu'Emmanuel Kant, cité récemment par le Président de la République, appelait déjà voici deux siècles « le plus grand défi à l'humanité » : « arriver à une société universelle et civile fondée sur la règle de droit ».

Le combat de la France est donc un combat pour le droit, seul garant durable de la paix.

Pour le faire triompher, plusieurs conditions doivent être cumulativement réunies.

D'abord la certitude de légitimité. Elle ne fait ici aucun doute. L'Irak a purement et simplement envahi, et prétendu annexer, un Etat souverain. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies a immédiatement pris les résolutions que l'on sait. Le droit est d'un côté, l'agression de l'autre.

La deuxième condition réside dans la solidarité au sein de la communauté internationale. Celle de la France est totale. Elle a constamment inscrit son action dans le cadre de la Charte et si nous avons pu multiplier les initiatives qui laissent ses chances à la paix, nous n'avons jamais favorisé les ambiguïtés qui engendrent le trouble.

La détermination est la troisième condition.

Elle suppose d'abord de ne jamais se laisser écarter de l'objectif recherché. L'évacuation du Koweït est le seul poursuivi et il se suffit à lui-même : il ne s'agit ni d'écraser l'Irak ni non plus d'établir un lien direct avec d'autres problèmes.

La France n'a pas attendu l'invasion du Koweït pour recommander, dès 1983, une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Elle a défendu et continué de défendre, parfois seule, l'intégrité et la souveraineté du Liban.

Il est vrai qu'en raison de l'opposition Est-Ouest, de la guerre froide et de ses suites, la communauté internationale n'a pas réagi de façon aussi rigoureuse à d'autres situations qu'elle le fait aujourd'hui à l'annexion du Koweït.

La France, pour sa part, a été constante dans l'affirmation du droit. Faudrait-il y renoncer parce que l'Irak a envahi le Koweït ? Bien au contraire. Il ne s'agit ni d'élargir le sujet ni de donner une prime à l'agression, mais d'œuvrer à l'application du droit aussi bien pour l'invasion du Koweït par l'Irak que pour le problème israélo-palestinien, que pour le Liban, que pour la justice et la sécurité dans l'ensemble de la région

et, l'actualité nous invite à le dire, dans toutes les régions du monde, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest. Comment ne pas penser aux pays baltes ?

M. Xavier Deniau. Et au Liban !

M. le Premier ministre. Je viens de le citer deux fois : merci, monsieur le député !

C'est justement l'application du droit dans la crise Irak-Koweït qui est le plus grand motif d'espoir. Imposer son respect à l'Irak, qui a ouvert les hostilités le 2 août dernier, constituera un précédent. Il obligera tous ceux qui y auront contribué, je dis bien tous, à poursuivre, et nul ne pourra plus se prévaloir de violations impunies pour tolérer d'autres violations impunies.

Reste enfin, comme gage de la détermination, le possible recours aux moyens qu'elle exige.

Il n'est pas un Français qui n'ait la guerre en horreur. Et dans chacun d'entre vous, à quelque formation que vous appartenez, dans chacun d'entre nous, on trouve, j'en suis sûr, une femme ou un homme épris de paix, attaché à des valeurs de civilisation dont la guerre apparaît l'antithèse.

Aussi bien est-ce la raison pour laquelle le Président de la République n'a pas ménagé ses efforts, depuis le 2 août 1990, pour favoriser tout ce qui eût pu éviter, tout ce qui évite le recours à la force.

Le discours qu'il a prononcé à la tribune des Nations unies le 24 septembre en a été le temps public le plus fort. Il a établi les étapes d'une solution pacifique possible. La Communauté européenne, à notre initiative, a appuyé cette recherche constante des solutions de paix et proposé le dialogue à l'Irak. Tous les efforts compatibles avec le respect des résolutions du Conseil de sécurité, nous les avons accomplis, en liaison avec des pays arabes, des pays européens et des pays non alignés, et, bien sûr, en relation aussi avec le Secrétaire général des Nations unies. Hier encore, une dernière tentative a été faite qui, hier encore, a échoué à provoquer de l'Irak le moindre signe positif.

Mais, pour privilégier les solutions de paix, il faut être deux à le vouloir. Or l'Irak n'a fait qu'opposer des fins de non-recevoir, que présenter le fait accompli comme irrévocable. Il semble avoir fait le pari que les partisans du droit, parce que attachés à des valeurs humanistes, à des valeurs de paix, que les démocraties, parce que pluralistes, étaient fatalement faibles.

Ce pari ne peut pas, ne doit pas être gagné. Si nous nous honorons d'être pacifiques, nous nous devons d'être fermes. La volonté de paix est une chose. Une autre est l'impuissance. Et l'histoire nous enseigne combien la seconde peut ruiner la première.

Pour assurer la paix, il n'y a que le droit. Pour assurer le droit, la force, hélas, peut être nécessaire.

Qu'on me permette ici une analogie simple. Lorsque est commise une attaque à main armée avec prise d'otages, on ne se demande pas si la victime est ou non sympathique ; on ne se pose pas, à ce stade, la question de circonstances atténuantes ; on n'invoque pas l'existence d'autres crimes impunis ; on ne se satisfait pas de la seule libération des otages ; on ne s'offusque pas que les policiers soient lillois quand le forfait est commis à Marseille ou l'inverse, et on ne se demande pas non plus si l'on a de l'amitié pour chacun des représentants de la loi. On fait tout le possible pour arrêter les auteurs, pour arrêter la violence. Si les auteurs sont armés, on tente au maximum d'y parvenir sans violence, mais quand cette voie est épuisée définitivement on recourt à la force, à la seule force légale, celle que le droit prévoit et qui soutient le droit.

Que le même mécanisme prévale au niveau international, comme il le fait dans toutes les nations civilisées, est certes une nouveauté, mais c'est une forme de progrès qui, survenue plus tôt, nous aurait épargné bien des guerres, bien des morts, bien des drames.

Mesdames et messieurs les députés, lorsque l'enjeu atteint cette importance, aucun d'entre nous et aucun d'entre vous n'a et ne peut avoir en tête des querelles ou des divisions que la gravité de l'heure rend évidemment subalternes. Toutes nos pensées sont tournées vers le Golfe, vers nos soldats, vers ces soldats du droit qui peuvent être conduits à y risquer leur vie et qui doivent, dans l'accomplissement de leur devoir, se savoir pleinement encouragés et soutenus par la représentation nationale et, à travers elle, par l'ensemble des Français.

Je rappelle, comme l'a déjà indiqué le Président de la République, que, parmi ces soldats, ne figurera aucun appelé du contingent, même s'il se portait volontaire.

M. Louis Pierna. On disait aussi cela au début de la guerre d'Algérie !

M. le Premier ministre. Je vous demande à tous, parlementaires mais aussi journalistes ici présents, de le dire et de le répéter, car de nombreux témoignages montrent que les Français l'ignorent. Or il faut qu'ils le sachent : seuls peuvent être présents dans le Golfe ceux qui ont fait le libre choix de servir professionnellement la France au sein de son armée.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, si la communauté internationale parvient à faire triompher le droit au Koweït, elle pourra espérer ensuite parvenir à l'imposer partout. Mais c'est aussi partout que, dans le cas contraire, elle aura la certitude d'échouer.

Nous n'agissons pas pour le compte d'un pays. Nous agissons dans l'intérêt de la France et de la paix, qui ne se mesure pas en kilomètres. Il ne saurait pas plus s'agir de mourir pour le Koweït aujourd'hui que pour Dantzig hier. Il s'agit de se battre quand il est temps pour éviter plus tard des combats plus vastes encore, bien plus meurtriers et géographiquement plus proches de notre propre territoire.

L'alternative est donc simple et je termine ce développement par où je l'avais commencé : ou la violence continue de primer et de brimer le droit, ou, pour la première fois, qui ne pourra rester la seule, le droit, appuyé au besoin par la force, l'emporte enfin sur la force maniée contre le droit. L'humanité fera à ce prix un pas considérable vers une paix durable et générale.

Tels sont, mesdames et messieurs les députés, ramenés à l'essentiel, les principes sur lesquels il vous est demandé de vous exprimer et de voter.

Ils tiennent en des termes assez simples. Les résolutions du Conseil de sécurité sur l'évacuation du Koweït devant être appliquées, la France est-elle fondée à y contribuer par tous les moyens envisagés par les Nations unies, y compris des moyens militaires en cas d'impossibilité avérée de toute autre solution ?

C'est sur cela, et sur cela seulement, qu'il vous est demandé de vous prononcer.

Constitutionnellement, il convient de le faire par référence à l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution à l'Assemblée nationale, et à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution au Sénat.

Naturellement ceux qui voteront « pour » ne seront en aucun cas présumés soutenir la politique générale du Gouvernement. Ils auront simplement signifié leur approbation du texte et de l'esprit des résolutions de l'O.N.U., et des conséquences qui en résultent directement pour la France, dans le cadre de ses engagements internationaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution, j'informe l'Assemblée que le vote sur la déclaration du Gouvernement aura lieu immédiatement après la fin du débat, sans suspension de la séance. (*Protestations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai réuni hier la conférence des présidents, qui a décidé qu'interviendraient dans le débat un orateur par groupe pour vingt minutes et un député non inscrit pour dix minutes. Vous comprendrez qu'il conviendra d'être strict dans le respect de ces temps de parole.

La parole est à M. Bernard Stasi, premier orateur inscrit.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, jamais - n'est-il pas vrai ? - nous n'avions ressenti aussi fortement, aussi lourdement, le poids qui pèse sur ceux qui, dans des circonstances dramatiques, ont la charge de participer à l'expression de la volonté nationale.

Alors que l'institution parlementaire est trop souvent dévalorisée, méprisée, tournée en dérision, ce débat, par son enjeu mais aussi, j'en suis sûr, par sa tenue, doit contribuer à la réhabilitation du Parlement et nous aider, les uns et les

autres, à prendre davantage conscience de la haute et de l'exigeante dignité de notre fonction de représentant du peuple.

Comment, représentants du peuple, ne serions-nous pas à l'écoute de nos concitoyens ?

Les sentiments qu'ils éprouvent aujourd'hui et que beaucoup d'entre eux ont manifesté au cours de ces derniers jours dans la rue, sont l'inquiétude, l'horreur de la guerre, un attachement profond à la paix. Comment ne pas comprendre, comment ne pas partager ces sentiments ? Tous ici, nous sommes attachés à la paix et aucun d'entre nous, aucun groupe de l'Assemblée ne peut prétendre détenir le moindre monopole dans ce domaine.

Qu'il me soit permis d'ajouter que les membres du groupe de l'U.D.C. appartiennent à une famille de pensée qui, dans la devise républicaine, n'oublie jamais la fraternité : fraternité entre les hommes comme entre les peuples, entre les ethnies comme entre les religions. C'est dire combien nous ressentons douloureusement les situations comme celle que vit actuellement le monde et combien nous avons apprécié que la France, jusqu'au bout, avec obstination, ait exploré les voies de la paix.

Si nous regrettons que Saddam Hussein n'ait pas, au cours de ces dernières heures, saisi la dernière occasion qui lui était offerte de sauver la paix, nous regrettons aussi - pourquoi ne pas le dire ? - l'attitude négative des Etats-Unis face à la dernière proposition française. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut en tirer les conséquences.

M. Bernard Stasi. Nous sommes attachés à la paix, mais nous sommes aussi fortement attachés à une certaine morale dans les relations entre les individus comme entre les nations et lorsque nous estimons que cette morale est gravement bafouée, nous autres, hommes de dialogue et de paix, de tolérance et de modération nous savons, sans hésitation et sans état d'âme, faire le choix de la fermeté.

Face à la question qui nous est posée, qui est posée à la France dans cette grave crise internationale, c'est ce choix de la fermeté que j'ai l'honneur d'exposer au nom du groupe de l'U.D.C., au nom, en tout cas, de la quasi-totalité des membres de ce groupe.

Oui, pour nous, dans cette affaire, il s'agit d'abord, il s'agit essentiellement d'une certaine conception des droits et de la dignité des peuples, d'une certaine éthique de la vie internationale. L'effondrement en quelques semaines, à la fin de 1989, de la puissance géopolitique de l'Union soviétique et de l'influence idéologiques du communisme a fait place à un monde nouveau, à un monde qui est en train de naître sous nos yeux. Ce monde sera ce que les hommes veulent qu'il soit et c'est une chance exceptionnelle, une lourde responsabilité, pour les générations actuellement au pouvoir, que d'avoir à bâtir les fondements d'un monde nouveau.

Plusieurs députés du groupe communiste. Avec la guerre !

M. Bernard Stasi. La capacité d'action retrouvée de l'O.N.U., nous offre la possibilité d'établir et de faire respecter ce que vous avez appelé, monsieur le Premier ministre, un droit international, afin que notre planète devienne, chaque jour davantage, un monde civilisé.

L'invasion puis l'annexion du Koweït constituent, à cet égard, le premier test de l'après-guerre froide. Il serait très grave pour l'avenir du monde que cette agression ouvrit la voie, faute d'être sanctionnée, à un monde où régnerait la loi de la jungle. Tel est l'enjeu de la crise du Golfe. Une part de l'avenir de l'humanité dépend de son dénouement.

Certes, il y a, de par le monde, d'autres atteintes, aussi graves, aussi scandaleuses et parfois prolongées depuis longtemps, à cette morale internationale dont nous appelons tous de nos vœux l'avènement.

Il y a, depuis de longues années, le douloureux problème palestinien, le drame de ce peuple humilié et dispersé, sans terre et souvent sans espoir, et qui crie sa colère de ne pouvoir obtenir l'application des résolutions de l'O.N.U. qui avaient pour objet de l'aider à sortir de sa marginalité.

Il y a le calvaire subi par le Liban. Malgré les dénégations américaines, comment ne pas croire que ce qui restait de l'indépendance de ce peuple a été bradé à la Syrie pour la récompenser de ses bons services dans la croisade contre l'Irak ?

Je sais, monsieur le Premier ministre, l'attachement personnel que vous portez au Liban. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il est vrai, comme vous le rappeliez il y a quelques instants, que la France s'est souvent trouvée seule pour défendre la souveraineté du Liban. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

Comme vous le savez, le groupe de l'U.D.C. déplore profondément...

M. Pierre de Benouville. Nous aussi !

M. Bernard Stasi. ... que la France n'ait pas été en mesure, même s'il s'agissait d'une tâche difficile, de mobiliser la communauté internationale en faveur de ce peuple si proche du nôtre et qui a été si longtemps un modèle de démocratie politique et de pluralisme confessionnel, un peuple que nous ne nous résignons pas à voir disparaître dans l'indifférence des nations.

Il y a aussi les pays baltes, ces pays donnés par Hitler - bien qu'ils ne lui appartenaient pas - à Staline et qui cherchent aujourd'hui à se débarrasser définitivement de ce double et funeste parrainage.

Saddam Hussein peut aujourd'hui remercier Gorbatchev. Par son cynisme ou par son impuissance - mais dans les deux cas il est coupable - le tout récent prix Nobel de la paix a donné au dictateur de Bagdad un argument supplémentaire pour mépriser cette morale internationale, que bafouent, sans le moindre scrupule, certains de ceux qui condamnent l'agression contre le Koweït. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Nous demandons, monsieur le Premier ministre, que la pression de la Communauté européenne se fasse beaucoup plus forte, beaucoup plus vigoureuse pour contraindre les dirigeants soviétiques à renoncer à leurs vieilles habitudes.

Mais parce que trop de violations au droit international sont impunies, faut-il se résigner à l'annexion du Koweït par l'Irak ? Il nous semble qu'il s'agit là, au contraire, d'une raison supplémentaire, puisque les conditions sont ici réunies, d'opposer à l'Irak la force de la loi.

La crise du Golfe doit faire l'objet d'un traitement exemplaire pour qu'elle puisse servir - vous avez, vous aussi, monsieur le Premier ministre, utilisé cette expression - de référence au règlement des autres conflits. Comment pourrait-on croire, d'ailleurs, que la victoire morale d'un Saddam Hussein gardant le Koweït et jouissant, par conséquent, d'un prestige extraordinaire, créerait un climat favorable à la solution des problèmes de la région ?

Oui, c'est essentiellement pour défendre et pour faire prévaloir une certaine morale internationale que la France doit, selon nous, en étroite solidarité avec ses alliés, faire preuve de fermeté face à l'Irak. C'est aussi parce que ses intérêts vitaux sont en jeu.

Pourquoi ne pas parler du pétrole ? Pourquoi, monsieur le Premier ministre, n'avez-vous pas parlé du pétrole ? Devrions-nous avoir honte de considérer que l'énergie est un enjeu important pour les nations ?

Le pétrole, ce n'est pas simplement le train de vie scandaleux de quelques émirats et les profits substantiels de quelques grandes compagnies, profits que, d'ailleurs, les initiatives de Saddam Hussein ont considérablement gonflés et que l'action des Etats-Unis vise, au contraire, à limiter. Le pétrole, c'est aussi le niveau de vie et l'emploi dans de très nombreux pays et il serait dangereux de laisser un seul Etat posséder la moitié des réserves mondiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Hage. Mourons pour le pétrole !

M. Bernard Stasi. Entre les mains d'un dictateur sans scrupule, l'arme énergétique constitue une menace non seulement pour les pays de la région, mais aussi pour l'ensemble

de l'économie mondiale. N'oublions jamais que, lorsque flambent les prix du pétrole, ce sont les pays pauvres qui souffrent davantage, s'enfonçant de plus en plus dans le désespoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Notre souci de préserver nos relations avec le monde arabe et notre souci de son avenir doivent également nous inciter à choisir la fermeté.

Tout au long de ces derniers mois, la France a eu la préoccupation légitime de garder le contact avec le monde arabe tout en manifestant sa solidarité à l'égard des nations engagées, comme elle, sous la bannière des Nations unies. Il relève effectivement de la responsabilité de la France de conforter les pays arabes modérés qui ont choisi de s'opposer à l'Irak et d'éviter que ce conflit ne se transforme en un affrontement entre l'Occident et le monde arabo-islamique.

Je regrette, monsieur le Premier ministre, que tout à l'heure dans votre propos vous n'ayez pas cru bon d'adresser un message de sympathie et de compréhension à l'égard du monde arabe dont nous devons comprendre l'humiliation, les frustrations, l'angoisse et qui ne doit pas, dans cette affaire, se sentir agressé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes socialiste et Union pour la démocratie française.*)

Oui, nous devons suppléer la méconnaissance du monde arabe par certains de nos alliés, laquelle les amène parfois à commettre certaines maladresses, et convaincre nos amis arabes que ce n'est pas en chevauchant le mythe de l'unité arabe derrière un chef providentiel qu'ils accéderont à la modernité et qu'ils occuperont la grande place qui doit être la leur dans la communauté internationale.

Certes, le déclenchement d'opérations militaires est de nature à susciter quelques troubles dans un certain nombre de pays arabes. Mais il est évident que l'abdication des Nations unies devant Saddam Hussein, faisant de lui le chef prestigieux du monde arabe, ...

Mme Muguette Jacquelin. Vous préférez Bush ?

M. Bernard Stasi. ... provoquerait, à plus ou moins long terme, l'effondrement de tous les pays arabes modérés et déclencherait, dans l'ensemble du monde arabe, une dangereuse et suicidaire exaltation antisioniste et antioccidentale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Faire reculer Saddam Hussein, c'est aider le monde arabe à se libérer de certains de ses démons.

C'est, enfin, notre volonté de voir la France jouer un rôle important dans le monde nouveau qui nous a fait approuver l'engagement de notre pays dans la crise du Golfe. Certains, qui voudraient pourtant s'arroger le monopole du patriotisme, auraient voulu que la France reste bras croisés après l'agression contre le Koweït, comme un pays de petite importance, comme si un membre permanent du Conseil de sécurité pouvait se désintéresser de l'application des résolutions votées par l'O.N.U., surtout s'agissant d'un conflit situé dans une région du monde où la présence de la France est ancienne et doit demeurer active.

Et comment la France aurait-elle pu jouer un rôle dans le règlement des problèmes du Proche-Orient, si elle avait refusé de participer à l'action menée par les Nations unies ? Agir ainsi, ou plutôt s'abstenir d'agir, c'était pour la France renoncer au statut privilégié que lui vaut le fait de s'être trouvée, en 1945, grâce au général de Gaulle, dans le camp des vainqueurs !

Au contraire, ayant participé activement à l'application des résolutions de l'O.N.U. concernant le Koweït, la France pourra exiger avec plus de force l'application des autres résolutions, le rétablissement de la souveraineté libanaise et le règlement du problème palestinien, règlement qui, bien entendu, doit garantir la sécurité de l'Etat d'Israël.

C'est dire, monsieur le Premier ministre, que si nous vous accordons notre confiance, ainsi qu'au Président de la République, pour que la France participe à l'application des résolutions des Nations unies sur l'évacuation du Koweït, y compris par le recours à la force, nous demandons aussi que la France veille à ce que l'examen des autres problèmes soit abordé dans les meilleurs délais. Et, ce n'est pas parce que

Saddam Hussein réclame aujourd'hui une conférence internationale que la France doit, elle, renoncer à une position qu'elle a, à cet égard, depuis très longtemps définie.

Nous considérons aussi qu'il est de la responsabilité de la France, en liaison avec la communauté européenne, dont nous n'avons pas suffisamment entendu la voix tout au long de ces derniers mois, ...

M. Xavier Deniau. Elle n'en a pas ! Comment voulez-vous l'entendre ?

M. Bernard Stasi. ... de tout faire pour que l'ordre nouveau qu'il nous faut construire soit fondé non pas seulement sur le respect des traités et des frontières, mais sur la justice, sur l'équité, sur une meilleure répartition des richesses du monde, en particulier des richesses pétrolières. Dans ce domaine aussi, c'est à la France qu'il appartient de montrer la voie et d'être à l'avant-garde.

Ce vote de confiance, que nous allons émettre, s'adresse aussi, bien entendu, à nos soldats, qui sont dans le Golfe, et à leur famille. Nous les assurons tous de nos pensées très affectueuses.

C'est un acte de confiance aussi dans le peuple français, dans sa capacité à garder son sang-froid et sa cohésion dans ces moments difficiles. Et l'opposition qui, depuis le début de cette crise, n'a cessé de montrer son esprit de responsabilité continuera, bien entendu, à faire preuve de responsabilité.

Enfin, c'est un acte de confiance dans la France, dans sa capacité d'assumer sa vocation, ses responsabilités dans ce moment difficile de son histoire et de l'histoire du monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande, comme vous l'avez fait pour M. Stasi, de respecter chaque opinion qui sera exprimée. Telle est la loi de notre démocratie. *(Murmures sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gabriel Kasperait. Pourquoi le dites-vous maintenant ?

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, depuis le début de la crise du Golfe, le parti communiste français et ses groupes parlementaires n'ont cessé d'agir pour remplacer la logique de guerre par la logique de la paix. Nous partageons pleinement l'émotion qui monte dans le pays et le monde entier. A partir d'aujourd'hui, date de l'ultimatum imposé par les Etats-Unis à l'O.N.U. et auquel notre pays a malheureusement souscrit, le monde peut en effet basculer dans l'horreur d'une guerre atroce avec des conséquences irréparables pour les peuples de la région comme pour l'humanité tout entière.

Je le dis d'emblée, avec gravité, les députés communistes, en accord avec le sentiment majoritairement partagé par notre peuple, refusent que notre pays soit engagé dans cet engrenage meurtrier. Chacun peut ici témoigner que, dès l'invasion du Koweït par l'Irak, nous avons condamné cette annexion, après avoir été malheureusement le seul groupe parlementaire à combattre les exactions du dictateur Saddam Hussein...

M. Roland Nungesser. Et Staline ?

M. André Lajoinie. ... ainsi que l'aide militaire qui lui a été fournie pendant des années - y compris par la France - et dont on a pu voir les effets déstabilisateurs dans une région où de nombreux peuples tentent de faire prévaloir leurs droits légitimes à vivre dans la sécurité, la dignité, la satisfaction de leurs besoins de développement. Dès le 27 août, j'ai moi-même affirmé à cette tribune que ce n'était pas par l'escalade militaire que l'on pourrait régler la question du retrait irakien du Koweït et qu'il fallait enrayer la terrible logique de guerre, qui se mettait en place, par la

recherche de solutions négociées dont les bases viennent d'être rappelées encore par les dernières propositions françaises faites au conseil de sécurité de l'O.N.U.

Toutes les estimations en conviennent : la guerre aurait des conséquences effroyables.

Des conséquences humaines, tout d'abord. Tout montre que, au vu de l'importance de l'arsenal militaire mis en avant des deux côtés, l'engagement dans la guerre ne serait pas de courte durée et qu'il ferait des centaines de milliers de victimes : soldats fauchés des deux côtés et population civile qui aurait à subir des bombardements continus. On ne peut qu'être saisi d'effroi à l'idée de l'utilisation possible d'armes chimiques ou bactériologiques contre des populations démunies et impuissantes.

Un conflit prenant de telles proportions aurait aussi des conséquences terribles sur l'environnement, en raison du possible embrasement des puits de pétrole.

Il aurait enfin des conséquences économiques pour tous les peuples, dont le nôtre où, déjà, le Gouvernement profite de la situation pour appeler à un surcroît d'austerité et où le coût de cette guerre se chiffre déjà par milliards qui manquent cruellement pour les œuvres de vie.

Oui, tout montre que les gouvernements qui ont fait le choix de la guerre savent très bien ce qu'il en coûtera de sang humain, de ruines et de risques écologiques.

Et que restera-t-il du Koweït que l'on prétend libérer ? Un pays entièrement ruiné, pour ne pas dire dévasté.

M. Roland Nungesser. Par l'Irak !

M. André Lajoinie. Plus encore, il est certain que, en fin de compte, la guerre ne réglerait aucun des problèmes de la région, mais, au contraire, les aggraverait tous, bouleversant en particulier les équilibres précaires du Proche et du Moyen-Orient par le risque de riposte et d'entrée en guerre d'autres Etats, par les réactions imprévisibles des masses musulmanes à travers le monde.

Dés lors, pourquoi une telle folie meurtrière ?

De différents horizons, on voudrait légitimer l'intervention militaire contre l'Irak - et vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre - au nom de sanctions découlant de la violation du droit international. Certes, celui-ci a été bafoué et l'on ne peut, comme nous le faisons, que condamner énergiquement l'Irak pour cela. Mais ce même droit international est mis en cause dans la région - et ailleurs - et nous condamnons ces violations partout où elles se produisent.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et en Afghanistan ?

M. André Lajoinie. Mais nous ne voyons pas pour autant une telle détermination militaire des puissances occidentales. Que penser de leur passivité devant l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, de son annexion de Jérusalem-Est, actes pourtant condamnés maintes fois par des résolutions de l'O.N.U. et de son conseil de sécurité, condamnations qui sont restées lettre morte ? Y aurait-il deux poids et deux mesures entre l'Etat d'Israël qui, certes, a droit, comme tous les Etats de la région, à la sécurité - mais la guerre ne mettra-t-elle pas en cause cette sécurité ? - et le peuple palestinien qui attend depuis des années que l'on fasse respecter ses droits à une véritable patrie ?

Non, décidément, il faut chercher ailleurs que dans la défense du droit les véritables raisons de la volonté des bouteux d'en découdre, les raisons d'une telle mobilisation guerrière.

Parallèlement à notre refus de l'engagement dans la guerre, notre parti, je l'ai rappelé, s'est prononcé pour la recherche d'une solution négociée. Celle-ci implique bien entendu la décision par l'Irak du retrait des troupes du Koweït, liée à la mise en place d'une force multinationale d'interposition sous l'égide de l'O.N.U. Mais elle implique, dans le même temps, l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui se donnerait pour objectif de régler l'ensemble des problèmes et d'assurer ainsi la paix et la sécurité pour tous les peuples de la région.

De nombreux pays occidentaux et à travers le monde, dont la France, se sont prononcés pour une telle solution d'ensemble.

Pour la première fois, le pape lui-même vient de donner son aval à l'organisation d'une telle conférence internationale. *(Rires et exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démoc-*

cratie française et de l'Union du centre.) Il n'y a pas de quoi rire, messieurs de la droite ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Il a en effet parlé d'« une conférence de paix qui contribuerait à résoudre non seulement la crise du Golfe, mais tous les problèmes du Moyen-Orient ».

Mais, il faut bien le constater, les Etats-Unis ne veulent pas d'un tel règlement de paix.

Pour percevoir les véritables objectifs poursuivis par les dirigeants américains, il n'est pas inutile de remonter le cours des événements, car il semble qu'un certain nombre d'entre eux aient été plus ou moins perdus de vue.

Dès le lendemain de l'invasion du Koweït, lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni et a pris une série de mesures sanctionnant l'Irak, des possibilités existaient encore du côté arabe pour surmonter la crise et lui trouver une solution. Mais, le 7 août, la décision américaine d'intervenir militairement est prise et 4 000 hommes - détachement précurseur d'une force d'intervention qui atteint aujourd'hui plus de 400 000 hommes - débarquent en Arabie Saoudite. Comment peut-on croire que les mêmes radars, satellites et autres avions-espions qui n'avaient pas vu les armées irakiennes se préparer à envahir le Koweït auraient décelé les préparatifs de Saddam Hussein pour envahir l'Arabie Saoudite ? C'est le prétexte qui a servi à dépêcher l'armée américaine dans le Golfe. C'est l'ancien ministre français de la défense, M. Giraud (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) qui écrit « qu'était ainsi fixée, à la virgule près, la position considérée depuis comme immuable, fût-ce au prix d'une guerre sans merci ».

Le prétexte officiel de la présence américaine était en effet trouvé. La première conséquence en a été de bloquer toute initiative en vue d'une possible solution arabe de compromis. Dûment convaincues par les Etats-Unis, l'Egypte, la Syrie se ralliaient au projet américain et la Ligue arabe implosait. La solution militaire comme seule et unique solution était ainsi mise en place. Depuis, tout a été fait pour qu'elle soit imposée.

Ainsi, M. Brzezinski, ancien président du conseil national de sécurité de Jimmy Carter, indiquait dans un article du 22 août 1990 que « l'action unilatérale des Etats-Unis » se propose « d'assurer pour l'essentiel les intérêts vitaux américains ».

Comment ne pas constater que toutes les tentatives de trouver une solution pacifique négociée à la crise ont été rejetées par la diplomatie américaine qui mène la danse et prend soin de verrouiller tous les canaux ?

M. Roland Nungesser. Pas par l'Irak ?

M. André Lajoinie. La Jordanie, la Tunisie, l'O.L.P., l'Algérie s'emploient à renouer les fils. Des projets de réunion de sommets arabes s'ébauchent. Par l'Egypte interposée, Bush en empêche la tenue et lorsque Javier Perez de Cuellar tente d'assumer son rôle de secrétaire général de l'O.N.U., Bush lui impose un tel carcan d'interdits que la mission ne pouvait qu'échouer.

C'est à cette volonté de ne résoudre la crise que par la guerre que notre pays est aujourd'hui associé. Et cela, sous prétexte de respecter une date limite dont tout le monde se demande d'où et de quoi elle tient ce caractère fatidique !

Et c'est à une guerre, dont même les hommes du Pentagone, les généraux américains décrivent les risques mortels, que notre pays devrait se laisser enchaîner ? Le journal *Herald International Tribune* écrit que cette guerre « pourrait être la plus violente de l'histoire, compte tenu de l'actuelle concentration des forces de destruction dans le Golfe » et reproduit cette opinion d'un des généraux américains : « Beaucoup de gens vont mourir. Et, il n'est pas inconcevable que nous perdions cette guerre ».

Pourquoi cette obstination, cette intransigeance des Etats-Unis ?

Beaucoup d'observateurs estiment qu'il s'agit pour les Etats-Unis d'établir durablement le contrôle d'une région qui recèle l'essentiel des réserves pétrolières connues, d'assurer leur domination dans une partie du monde jugée stratégique et où les peuples expriment l'aspiration à leurs droits nationaux ; d'asseoir leur politique hégémonique de superpuissance, sans oublier la protection de princes arabes qui

sont de grands amis du « dieu dollar ». Bref, pour des raisons qui sont totalement étrangères aux intérêts des peuples !

Quel est dans ce contexte l'attitude française ?

Notre pays est membre permanent du Conseil de sécurité de l'O.N.U. et jouit d'une autorité certaine dans la région du fait des liens tissés avec ces peuples. Il était donc et demeure bien placé pour jouer un rôle efficace en faveur d'un règlement négocié.

Nous avons donc soutenu toutes les initiatives de la France, notamment la dernière proposition faite au Conseil de sécurité de l'O.N.U., susceptibles de permettre une issue positive. Nous y retrouvons en effet des idées que nous avons exprimées depuis longtemps : l'appel à un retrait programmé des troupes irakiennes du Koweït, l'envoi d'observateurs internationaux et d'une force de maintien de la paix, la garantie de non-agression de l'Irak, la relance de négociations pour consolider le règlement pacifique et l'engagement de contribuer à la convocation d'une conférence internationale pour le règlement des problèmes de la région, notamment du conflit israélo-arabe et du problème palestinien. Cet ensemble constitue une approche réaliste des questions soulevées, de nature à repousser la perspective d'une guerre et à ouvrir la voie à un règlement négocié qu'attendent les peuples du monde entier.

L'accueil qui a été réservé à cette initiative par de nombreux pays est incontestable de l'état de l'opinion mondiale, de la volonté de nombreux gouvernements de privilégier une logique de paix, assurant le respect du droit de tous les peuples de la région.

Malheureusement, l'hostilité des Etats-Unis à cette proposition française l'a fait échouer.

C'est donc la mobilisation des opinions publiques, en France comme ailleurs, qui doit jouer un rôle croissant pour éviter le pire.

Dans le monde entier, et particulièrement en France, les peuples, et notamment la jeunesse, ont pris conscience de l'immense péril auquel était confrontée l'humanité. Ils ont fait connaître leur refus de la guerre. Dans notre pays, les sondages ont montré qu'une très large majorité de Français condamne l'annexion du Koweït mais n'était pas disposée « à mourir pour Koweït-City ». Elle s'oppose donc à la participation de notre pays à un conflit et exige une solution négociée.

Samedi dernier, à l'appel de soixante-quinze personnalités d'opinions les plus diverses, des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans les principales villes, exprimant la même exigence du refus de tout engrenage plongeant notre pays dans la guerre.

Hier, dans de nombreuses entreprises, les salariés ont exprimé cette même exigence, tout comme l'ont fait les croyants.

Aujourd'hui, au moment même où notre assemblée délibère, de multiples actions se déroulent dans tout le pays, et à Paris même en dépit des interdictions intolérables du préfet de police.

Partout dans le monde, des initiatives sont prises contre le déclenchement de ce conflit, par les mouvements pacifistes, des intellectuels de toutes disciplines, des Eglises de toutes confessions, des personnalités, des élus communistes bien sûr, mais aussi socialistes, travaillistes, verts, comme en Angleterre et en Allemagne. Aux Etats-Unis même, un tel mouvement se développe et s'est concrétisé par le refus de nombreux sénateurs et de membres du Congrès de suivre les faucons de la Maison Blanche.

Oui, de toutes parts monte de plus en plus le cri : « Non à la guerre, oui à la paix, négociations ! »

Monsieur le Premier ministre, entendez donc ces voix qui sont celles de la raison ! Notre parlement s'honorerait de prendre en compte l'opinion de notre peuple et de sa jeunesse.

Et que l'on n'essaye pas de nous enfermer dans la fausse alternative du choix entre le déshonneur ou la guerre !

L'honneur de la France, comme son intérêt, c'est de tout faire jusqu'au bout pour empêcher la guerre, sans que cela représente pour autant une capitulation devant l'attitude de Saddam Hussein. Qui peut prétendre aujourd'hui que les députés communistes ont été contre l'honneur en refusant,

seuls comme parti, les accords de Munich en 1938 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Leur lutte pour la paix aujourd'hui, dans des conditions différentes, relève de la même démarche. En effet, ainsi que le disait à l'époque Gabriel Péri : « la capitulation de Munich était le triomphe de l'égoïsme de classe », comme la guerre du Golfe l'est maintenant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Mouvements sur divers bancs.*)

L'honneur de la France, c'est de contribuer à trouver une solution durable pour l'ensemble des problèmes du Proche et du Moyen-Orient. Il en va, je l'ai dit, de l'intérêt de tous ces peuples qui ont besoin que la paix soit préservée et que soit garantie leur intégrité territoriale, y compris bien sûr pour le Koweït.

L'honneur de la France, c'est de poursuivre une politique d'amitié et de coopération avec l'ensemble des peuples de la région, l'ensemble des peuples du tiers monde pillés par la politique des puissances impérialistes.

Le courage, ce n'est pas de pousser à la guerre sans se préoccuper de ses terribles conséquences, c'est au contraire de tout faire pour trouver d'autres solutions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Les parlementaires communistes ne cessent d'agir en ce sens afin de faire prévaloir la volonté de l'immense majorité du peuple français.

C'est pourquoi la semaine dernière, nous nous sommes adressés au Président de la République afin que notre pays prenne de nouvelles initiatives et, dans le même temps, nous avons demandé aux membres du Conseil de sécurité d'agir afin d'annuler la date butoir du 15 janvier, arrêtant ainsi le macabre compte à rebours conduisant à la guerre, et de prendre au contraire la décision d'une nouvelle résolution appelant à rechercher une solution négociée à la crise.

Il est encore temps de rechercher et de trouver de nouvelles solutions.

Mais, pour cela, la France doit peser de tout son poids, de toute son autorité. Elle doit se dégager de son alignement sur la position des Etats-Unis qui affaiblit ses initiatives.

Ceux-ci veulent engager les autres pays dans la voie de l'escalade dans un conflit qui n'est pas le leur et ont choisi la guerre plutôt que la négociation jusqu'au bout, qui permettrait d'obtenir un juste règlement des problèmes posés aux peuples de la région.

Avec la dernière initiative de la France, une situation nouvelle est créée. Ce n'est pas parce que les Etats-Unis refusent une nouvelle fois cette perspective qu'il faut s'incliner.

Nous pensons au contraire qu'il faut continuer les efforts engagés. On voit d'ailleurs aujourd'hui combien était justifiée notre critique de la résolution 678 de l'O.N.U. que la France a accepté de voter et qui sert aujourd'hui de prétexte aux Etats-Unis pour tenter de justifier un recours à la force. Cette voie-là est inacceptable.

La France doit refuser de s'engager dans une guerre qui ne peut être la sienne et retirer toutes ses troupes de la région. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

La France doit développer, avec tous les pays qui y sont disposés, tous les efforts possibles en vue d'un règlement politique négocié.

Elle doit tirer les conclusions du refus américain d'une solution négociée.

Si la France a fait ces propositions à l'O.N.U., c'est qu'elle a considéré qu'il y avait d'autres solutions que la guerre. Je ne ferai pas le procès au Gouvernement d'avoir d'autres arrière-pensées !

Or ce sont les Etats-Unis qui ont refusé cette voie-là.

Faut-il alors, comme vous le proposez, monsieur le Premier ministre, continuer d'être engagés avec les Etats-Unis dans le processus de guerre, sans que la France puisse maîtriser la conduite de ses forces militaires puisque vous reconnaissez qu'elles vont être placées sous commandement américain ?

Après l'affront américain et leur refus brutal des propositions de notre pays, alors que treize membres du Conseil de sécurité sur quinze les soutenaient, comment ne pas considérer que cela délie la France de ses engagements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Lajoinie !

M. André Lajoinie. C'est pourquoi les députés communistes, fidèles à l'engagement et au combat de Jean Jaurès pour la paix (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)... Oui, nous sommes fidèles à Jean Jaurès ! (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Relisez les textes qu'il a écrits avant la guerre de 1914, avant d'être assassiné ! Vous en trouverez la confirmation !

C'est pourquoi, disais-je, les députés communistes voteront contre la déclaration gouvernementale autorisant l'engagement de la France dans l'engrenage de la guerre.

Je fais observer par ailleurs que d'autres pays qui ont approuvé la résolution 678 n'ont pas pour autant envoyé des forces militaires dans le Golfe.

Il est incontestable que l'engagement de la France dans la guerre ne pourrait qu'affaiblir son action pour la recherche de la paix. Le retrait de ses troupes au contraire lui donnerait un poids nouveau pour rechercher d'autres solutions que la guerre.

Notre vote contre l'engagement de la France dans la guerre signifie donc le refus de voir mourir des centaines de milliers d'hommes, civils et militaires, pour les rois du pétrole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Notre vote contre l'engrenage meurtrier qui s'annonce, c'est, en même temps, un appel passionné à la poursuite de la recherche de solutions de paix dont votre gouvernement a reconnu que les bases existaient et qui peuvent donc s'imposer.

Le vote qui va intervenir, chacun doit en être conscient, va avoir une grande importance. Comme le demandent de nombreuses organisations pacifistes, les verts, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Le Front national !

M. André Lajoinie. ... chacun doit décider en son âme et conscience, par-delà les consignes partisanses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Plus que jamais, monsieur le Premier ministre, nous appelons notre peuple à l'union et à l'action, dans toute la diversité de ses composantes, pour faire échouer une guerre qu'il refuse et imposer la paix. (*Mmes et MM. les députés du groupe communiste se lèvent et applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, en un jour aussi grave et dans un conflit aussi complexe, il importe pour nous avant tout que la voix de la France se fasse entendre de façon ferme, claire, cohérente.

En un jour aussi grave, dis-je, parce qu'il s'agit de la paix et de la guerre, et que personne ne peut aborder de tels sujets sur un ton léger. Le drame des pacifistes, c'est sans doute que leur discours est mieux entendu des pacifiques que des belliqueux.

Aujourd'hui, nous nous trouvons pratiquement à la veille d'un conflit dont les conséquences sont proprement incalculables.

M. Louis Pierna. Il ne faut pas faire la guerre !

M. Jean-François Deniau. Je ne connais d'ailleurs pas de guerre qui ait eu les conséquences souhaitées par ceux qui l'avaient engagée, même s'ils l'ont gagnée !

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Aujourd'hui donc, nous sommes dans une situation particulièrement grave et complexe, qui est née bien sûr du conflit entre l'Irak et le Koweït, de l'annexion et des différents crimes de Saddam Hussein, qu'il ne faut absolument pas passer sous silence. Je sais bien que ce n'est pas le seul dictateur de la région...

M. Louis Pierna. Qui l'a armé ?

Mme Muguette Jacquaint. La France !

M. Jean-François Deniau. ... mais puisque c'est celui-ci qui est à l'ordre du jour, ayons au moins le courage de dire la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Je ne crois pas, monsieur le Premier ministre, que ce débat soit une mascarade. Ce n'est pas de notre côté que l'expression a été prononcée, comme vous le savez. Je regrette même qu'il ait autant tardé. La décision changeant assez fondamentalement la position des Nations unies, et notamment la position française, date de la fin du mois de novembre. Nous sommes le 16 janvier.

En essayant de peser mes mots en dépit des conditions du débat et d'une improvisation due au fait que les événements n'ont cessé de se succéder dans les dernières heures, je vais, pour le groupe U.D.F. qui m'a fait l'honneur de me demander de prendre la parole en son nom, essayer de répondre à la question précise que vous avez posée à la fin de votre intervention, de façon aussi précise, aussi claire et, je le souhaite, parfaitement cohérente.

Je m'appuierai sur trois points : solidarité avec nos alliés, fidélité à nos principes, soutien à nos soldats. C'est clair ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Solidarité avec nos alliés. On peut dire que cela va de soi. Non ! Il faut encore le préciser. La France a souhaité la paix. Tout le monde souhaite la paix. Je l'ai souhaitée et tous ceux d'entre nous qui ont connu la guerre la souhaitent peut-être encore plus ardemment.

M. Jean-Claude Gayssot. Alors, votez pour la paix !

M. Jean-François Deniau. Mais pas à n'importe quel prix ! Pas au prix de nos principes, de nos convictions, du respect de nos alliances, des tentatives, même si elles ne sont pas parfaites, pour faire triompher un nouveau type de relations internationales en prenant malheureusement les sanctions qui sont nécessaires.

Mme Muguette Jacquaint. Mais au prix des ruines et des morts !

M. Jean-François Deniau. Nous avons regardé les différentes tentatives qui ont été faites jusqu'au dernier moment du côté français. Reconnaissons-le, monsieur le Premier ministre, elles ont créé une certaine émotion et parfois de l'inquiétude chez certains de nos partenaires.

M. Paul Lombard. Chez les Américains !

M. Jean-François Deniau. En même temps, constatons-le, elles n'ont suscité aucun écho de la part de la principale personne à laquelle elles étaient destinées, c'est-à-dire M. Saddam Hussein lui-même. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

Hier soir, monsieur le Premier ministre, certains d'entre nous vous ont demandé ce qui se serait passé si, ce matin, à six heures moins le quart ou six heures et quart, heure limite de l'ultimatum fixé par les Nations unies, Bagdad avait fait savoir qu'il était d'accord avec la proposition française sans autre engagement précis ? Quel doute aurait pu être créé au nom de la recherche, combien souhaitable, de la paix !

Vous nous avez dit hier soir qu'il ne fallait pas confondre la démarche française avec un programme, que la seule réponse que vous attendiez de Saddam Hussein était : « Je quitte le Koweït totalement avant telle date. » Cette réponse, nous l'attendons encore ! Je crois même qu'on peut commencer à en désespérer !

Le temps des ambiguïtés, des hésitations est terminé. Nous devons maintenant essayer de ne pas contribuer à la confusion mais, dans ce malheur inévitable, tenter de dégager tout ce qui pourrait être positif pour l'avenir.

Les tentatives, mêmes les plus honorables, ne doivent pas ajouter à l'inquiétude. La position française, je le rappelle au passage, est depuis très longtemps en faveur d'une conférence internationale. C'est normal. C'est même assez logique. Mais on ne fait pas de conférences internationales pour le seul plaisir de réunir des diplomates. La situation au Proche-Orient est si complexe, si difficile, qu'il est utile pour la cause que nous défendons d'apporter un certain nombre de précisions et de garanties.

Bien évidemment, notre objectif est la sécurité permanente d'Israël. Personne ne peut contester qu'elle n'est pas encore assurée. Personne ne peut contester qu'un certain nombre de

pays arabes sont toujours officiellement en état de guerre avec Israël. La France, en se prononçant pour une conférence internationale, doit donc en même temps rappeler un certain nombre de vérités fondamentales.

De même, le fait que les Palestiniens n'aient pas encore de patrie est totalement inadmissible, et nous devons faire ce qui est nécessaire pour que, dans le respect les uns des autres, un règlement durable soit élaboré.

Plus nos efforts sont précis, plus ils sont clairs, moins ils sont ambigus, plus ils ont une chance d'être efficaces. C'est ce que je souhaite profondément quand je dis que notre devoir suppose le respect de nos obligations, et notamment au sein de nos alliances.

Ensuite, monsieur le Premier ministre, fidélité à nos principes. J'ai écouté votre intervention avec attention. Si je vous pose la question que j'ai posée, dites-vous, c'est pour que la violence ne l'emporte pas sur le droit. Bien. Nous sommes contre la violence. Nous ne voulons pas qu'elle l'emporte sur le droit.

Je ne voudrais pas faire de longs retours en arrière mais, il y a un an, un mois et huit jours, un mercredi, un certain nombre de membres de cette assemblée quittaient Paris à minuit pour se rendre à Beyrouth parce que les dépêches de la presse étaient tout à fait claires : les troupes syriennes montent en ligne pour l'assaut final.

Je pense que, maintenant, avec le recul du temps, nous voyons plus clairement que les dangers de la violence sont partout pareils. Ceux qui, à l'époque, avaient été critiqués parce qu'ils parlaient d'*Anschluss* n'avaient peut-être pas tellement tort. On a critiqué également ceux qui avaient cité la fameuse phrase de Churchill : « Ils ont choisi le déshonneur pour avoir la paix, ils auront le déshonneur et la guerre. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)* Qui l'a rappelée il y a quelques jours ? *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Alors, soyons cohérents, soyons fermes. C'est un nouveau droit qu'il s'agit de créer. On va le juger à son application, là et ailleurs.

Je souhaite, comme d'autres l'ont dit avant moi, que, sur le Liban, la France reprenne son action, même si cela ne fait pas plaisir à nos adversaires, voire à nos alliés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Je souhaite, en vertu des principes que vous nous avez demandé d'accepter, qu'il soit bien clair que toutes les troupes étrangères doivent quitter le Liban et que la seule solution, c'est la démocratie, ce sont des élections libres et non pas l'accord actuellement applicable et qui prévoit - écoutez bien, monsieur le président de l'Assemblée nationale - la nomination des députés par le Gouvernement ! Non, monsieur le Premier ministre, la France ne peut pas soutenir un texte où figure une telle disposition. *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je souhaite que votre position soit claire, comme va l'être la nôtre, parce que nous considérons comme évident que le droit est partout le même.

M. Gérard Bept. Parlez-nous du texte !

M. Jacques Roger-Machert. Pas de leçons !

M. Xavier Deniau. Cela vous dérange, messieurs ?

M. Jean-François Deniau. Des leçons, nous en avons reçues quelques-unes ! Je considère qu'il y a un certain courage à essayer de dire la vérité et je ne m'arrêterai pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Sur le principe du droit international, j'ai été très frappé, monsieur le Premier ministre, par ce que vous avez dit. Vous avez dit qu'il s'agissait, par notre participation, de créer un précédent positif et que, si nous ne le faisons pas, nous créons à l'inverse un précédent négatif.

Dans le respect de toutes les recherches de la paix - pas à n'importe quel prix - j'attache du prix à la création d'un précédent positif. Alors, appliquons-le. Appliquons-le dès maintenant !

Les nouvelles sont partagées entre le drame du Golfe, les horreurs qui se sont passées au Koweït et celles qui se produisent dans les pays baltes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Qu'attendons-nous ?

En vertu des principes mêmes que vous nous demandez d'appliquer, je rappelle, pour que cela soit clair, que la France n'a jamais reconnu l'annexion des pays baltes, que cette annexion est le fruit direct du pacte entre Staline et Hitler.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Aucun de nous n'a envie de contribuer au maintien de ce pacte (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement de la République*) et je serais heureux que les éminentes personnalités françaises qui, pour les raisons qui leur sont propres, n'ont cessé de contester l'ancien empire colonial français, par logique et par décence ne soient pas les dernières à défendre l'empire colonial soviétique ! (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les mots ne suffisent pas, monsieur le Premier ministre. Déplorer, condamner, oui. Mais, vous l'avez dit, il s'agit en l'occurrence de créer un précédent positif. Or, précédent positif, cela veut dire l'action.

J'ai regretté à cette tribune que, il y a quelques mois, le Gouvernement français ait mis son veto à l'envoi d'urgence d'aliments pour enfants et de médicaments pour bébés en Lituanie. C'était, vous vous en souvenez, dans le cadre de la concertation politique à Bruxelles. Triste Europe que celle qui se réunit au niveau politique pour empêcher l'envoi de médicaments et d'aliments pour bébés ! Inquiétant message que celui qu'ont délivré nos responsables !

Je dois dire, monsieur le Premier ministre, puisque nous avons eu ce débat ici même...

M. Robert Pandraud. Absolument !

M. Jean-François Deniau. ... qu'il est urgent de rectifier notre attitude et d'être non seulement logiques mais, en ces matières, simplement décents.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale, il est émouvant que le dernier bastion de la liberté à Vilnius, protégé par quelques barrières dérisoires, soit le Parlement, c'est-à-dire des élus...

M. Pierre Mazeaud. Librement élus !

M. Jean-François Deniau. ... qui représentent la conscience nationale et qui ne veulent pas abandonner. Pour être fidèles à nos propres options, à nos propres convictions, à nos propres valeurs, nous ne pouvons pas, dans ces circonstances, les abandonner. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, j'ai dit aussi « soutien à nos soldats », et je ne fais pas de distinction entre ceux qui auraient été appelés et ceux qui sont volontaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*) Nous avons, au cours des mois précédents, exprimé quelques inquiétudes sur leur armement, leur manque d'artillerie, le défaut de couverture aérienne. Nous avons aussi posé quelques questions sur le commandement. Vous nous avez répondu hier soir : il est évident que le commandement sera américain, parce que placer 10 000 hommes au milieu de 400 000 en prétendant conserver l'autonomie de décision serait les envoyer à la boucherie ou les rendre inefficaces. La logique était là. Nous aurons seulement perdu un peu de temps avant de reconnaître l'évidence.

Certains d'entre nous ont regretté aussi, vous le savez, que nos diplomates, en négociant la participation de nos troupes sur le terrain saoudien, s'ils ont pensé à respecter les coutumes du pays qui nous accueillait et que nous venions aider, n'aient pas pensé à demander également le respect de nos propres coutumes (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République*) de façon que nous ne soyons pas obligés de faire disparaître les croix rouges, de

soustraire à la vue tous les éléments féminins de notre armée et de camoufler les aumôniers en infirmiers. Les Américains, eux, ne l'ont pas accepté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais ce sont là des détails, monsieur le Premier ministre. Ce qui compte pour une armée, pour des soldats qui sont en première ligne - et je pense évidemment à eux, à leurs familles et à l'écho, peut-être tronqué, peut-être déformé par la distance, qui va leur parvenir de ce débat - c'est l'assurance que leur cause est juste, qu'elle est claire, qu'elle est cohérente et qu'elle est soutenue. Le pire pour eux serait de leur donner le sentiment de l'incertitude à l'arrière, chez ceux qui ont donné les ordres, chez les responsables des décisions, chez ceux qui les ont envoyés sur le terrain. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

La seule façon de les soutenir - et c'est pour cela que, à votre question précise sur l'application des résolutions des Nations unies, le groupe Union pour la démocratie française répondra oui - c'est que la voix de la France soit claire, ferme, cohérente, pour que chacun soit conscient que sa mission là-bas, en première ligne, comprise et soutenue ici, est de défendre le droit et la liberté partout de la même façon, sur les rives du Golfe persique comme sur celles de la Baltique...

M. André Borel. Très bien !

M. Jean-François Deniau. ... à Beyrouth comme à Koweït-City et à Vilnius. C'est le sens de la réponse que nous allons vous apporter. (*Mmes et MM. les députés des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le président de l'Assemblée nationale, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, cinq mois ont passé depuis notre précédent débat sur le Golfe, cinq mois de crise, cinq mois d'intense recherche d'une solution pacifique, cinq mois qui marqueront l'histoire du monde.

Malgré tous nos efforts, les espoirs, tous les espoirs, ont été déçus. Le délai fixé par les Nations unies est maintenant expiré. Nous nous trouvons en quelque sorte, ce matin, à la vingt-cinquième heure, celle où rien d'irréversible n'est encore accompli, celle cependant où le possible devient peu à peu improbable.

Le Président de la République, François Mitterrand, vient de nous adresser un message. Le Premier ministre s'est exprimé devant nous. Cette vingt-cinquième heure est aussi l'heure du choix, un choix qui représente une épreuve grave, et pour beaucoup d'entre nous déchirante, car nous savons ce qu'il engage.

Ce choix est cependant de notre responsabilité d'hommes et de femmes politiques qui avons le devoir et le pouvoir de décider. Il nous engage face à l'opinion publique, car nous avons à expliquer comment la recherche de la paix peut conduire au recours à la force.

Tout commence par une agression. Agression évidente, étonnante même, d'un pays contre un autre : une annexion, et l'on sait ce que ce terme évoque de précédents historiques. N'oublions pas qu'à l'origine de la crise il y a un acte de guerre à l'état brut, l'agression du 2 août, pratiquement sans précédent dans le monde contemporain, comme sont sans précédent les agissements d'un dictateur qui n'hésita pas, je le rappelle, car il convient de ne pas l'oublier, à prendre en otage des centaines de nos concitoyens.

Malgré tout, c'est la volonté de paix qui s'est inscrite dans toute la démarche de la France. Dès le début, nous avons souhaité laisser toutes ses chances à une médiation des pays arabes. Et dès lors qu'il fut clair qu'aucune entente n'était possible entre les Etats de la région, nous avons considéré que la recherche de la paix incombait aux Nations unies, seul cadre dès lors possible pour résoudre le conflit. C'est au sein du Conseil de sécurité que nous avons souhaité agir, votant douze résolutions essentielles et impulsant au moins deux d'entre elles.

Cette volonté de paix a constamment marqué, au cours de ces cinq mois, l'attitude de la France. Comment pourrait-il en être autrement d'un pays qui, tout au long de son histoire, a noué des liens politiques, économiques, culturels particuliers avec le monde arabe ? S'il fallait une justification à l'originalité de la démarche de la France, ce serait bien celle-là. La France se doit, dans ce conflit, d'être elle-même.

Ainsi notre diplomatie a-t-elle toujours été sur la brèche. Il convient, monsieur le Premier ministre, d'en féliciter votre gouvernement, et tout particulièrement M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, pour l'application qu'il a montrée à mettre en œuvre la politique définie par le chef de l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tout a été tenté, mais en vain. Bagdad n'a jamais répondu.

Dès le 24 septembre, le discours de François Mitterrand à l'O.N.U. ouvrait des perspectives neuves de règlement. Peine perdue, silence à Bagdad.

Depuis, le Président de la République a multiplié les déclarations qui constituaient autant de signes. Peine perdue, silence à Bagdad.

Le président de la commission des affaires étrangères de notre assemblée s'est rendu à Bagdad et s'est entretenu avec Saddam Hussein. La France a pris l'initiative de déposer un plan en sept points à la dernière réunion des ministres des affaires étrangères à Luxembourg. Le principe d'une initiative européenne a été retenu. Peine perdue, silence à Bagdad.

Ces positions nous ont souvent mis en avance sur nos alliés. Sans jamais renoncer à l'objectif de retrait du Koweït, nous avons suggéré d'aménager certaines modalités. Ne pas faire perdre la face à celui qui cède est toujours le principe actif de la diplomatie. Cela, nous l'avons dit à nos alliés en soulignant qu'entre la capitulation et la guerre il y avait une marge que la France a utilisée sans jamais faiblir.

Nous avons vu des signes encourageants dans le fait que sur la plupart de nos propositions, en particulier celles du discours de New York, les Etats-Unis soient progressivement venus sur nos positions.

Nous avons vu un signe encourageant dans l'engagement de non-agression pris par les Américains, à la veille de la réunion de Genève, dans l'hypothèse où l'Irak accepterait de se retirer du Koweït.

Nous avons vu un signe encourageant dans le fait que, ces dernières heures, le président Bush ait accepté l'idée d'un retrait partiel, retrait qui, naturellement, devait aussi être commencé, programmé et contrôlable.

De surcroît, il y eut un signe positif dans l'acceptation par certains partenaires arabes du plan de la dernière chance présenté tout récemment par la France.

Il est donc bien vrai que, dans la plupart de ces actions, la France a précédé le mouvement sans jamais renoncer à la fermeté, mais en ouvrant toutes les chances de la négociation.

Si certains ont critiqué cette suite d'actions, nous, nous en avons particulièrement apprécié le symbole, celui d'une France ferme, solidaire envers ses alliés, mais soucieuse de ne rien négliger pour sauver la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est dans ces conditions que la France a pris dernièrement la décision de présenter au Conseil de sécurité un plan de paix, en six points celui-là, incluant le principe d'une conférence internationale. Vous en connaissez le résultat. Nous ne pouvons que déplorer qu'à l'occasion du Conseil de sécurité réuni hier encore une dernière avancée proposée par la France n'ait pu être acceptée par ses alliés. Encore faut-il souligner que c'est sans doute l'absence de réactions de la part de l'Irak qui, en dernière minute, n'a pas permis à la discussion de s'engager plus avant. Etrange silence que celui de Bagdad, et révélateur de la responsabilité prise par l'agresseur !

J'ai la conviction que l'action de la France prendra demain tout son sens. Nous avons fait les gestes nécessaires pour préserver un avenir, autant qu'il était possible de le faire. Prenons garde, en effet, de ne pas à notre tour susciter dans ce monde arabe traversé d'amertume et de frustrations la conscience d'une injustice et d'une incompréhension. Les soubresauts récents, l'agitation du F.I.S. à Alger, l'assassinat d'Abou Iyad révèlent des convulsions profondes et annoncent peut-être pour demain des bouleversements.

C'est par le dialogue et la compréhension que nous pourrions fonder une relation durable avec le monde arabe, qu'elles que soient les circonstances présentes.

Le respect scrupuleux des règles du droit international, telle est bien la seule issue. L'affirmation de la souveraineté intangible des Etats. La garantie des frontières. La recherche des équilibres géopolitiques sans discrimination, car il ne peut y avoir deux poids deux mesures. C'est cette volonté d'application du droit qui nous conduit aujourd'hui à une grande fermeté.

Certains nous recommandent d'y renoncer maintenant, compte tenu des risques encourus. J'affirme ici, hautement, que nous n'aurions rien à gagner au renoncement, dans un Moyen-Orient où nous laisserions les Etats modérés soumis à la volonté hégémonique d'une puissance dictatoriale avide d'utiliser à ses fins de domination l'arme du pétrole.

Mais surtout, nous manquerions le grand rendez-vous de la paix, dont les nouvelles données stratégiques Est-Ouest nous offrent l'occasion. Céder sur le Koweït ne donnerait pas plus de chances de voir mieux respecter le droit ailleurs.

Bien au contraire, la paix sans le droit n'est qu'illusion.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le recours à la force semble bien être devenu inévitable. Chacun d'entre nous éprouve le poids de la responsabilité que nous avons à prendre. La conscience aiguë du caractère hideux de la guerre, le sentiment d'impuissance qu'on éprouve légitimement après cinq mois d'attente infructueuse, parfois même la tentation irresponsable du splendide isolement : telles sont les réactions qui peuvent guider le comportement de ceux qui n'ont pas clairement conscience de ce que le mot paix veut dire.

Les socialistes ont, sur ce point, forgé leur doctrine depuis longtemps. Nous considérons que la sécurité collective, fondée sur le droit, est le meilleur, voire le seul moyen d'assurer la paix. Cette volonté de paix ne peut se confondre avec un pacifisme qui serait renoncement à nos valeurs.

Et si Jaurès a défendu la paix jusqu'au bout - et nous l'avons fait jusqu'à ces dernières heures, jusqu'à ces dernières minutes - Jaurès a été aussi, ce qui est complémentaire, un ardent défenseur du droit. Et, dans sa vision du monde futur, il a appelé de ses vœux la haute autorité internationale qui dirait le droit et le ferait respecter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. de Benouville applaudit.)*

D'ailleurs, mes chers collègues, la question se pose dans des termes nouveaux qui renforcent encore notre détermination : nous savons que la France ne s'assigne aucun but de guerre qui lui soit propre, ce qui est fondamentalement nouveau dans notre histoire constellée de violences, imposées ou subies.

Bref, nous constatons que non seulement notre pays a tout tenté pour sauver la paix jusqu'aux derniers instants, mais encore que les Nations unies mettent en œuvre les principes de sécurité collective que nous prônons.

Que vaudraient ces principes si nous ne voulions pas les faire respecter ou, pire encore, si nous laissons à d'autres le soin d'agir par lâcheté ou égoïsme ? Que vaudrait alors cette paix à laquelle nous sommes tant attachés ?

Le groupe socialiste apporte son approbation à la déclaration que vient de faire devant nous le Premier ministre.

M. Francis Delattre. C'est la moindre des choses !

M. Pierre Mauroy. Elle inclut la possibilité pour la France d'engager ses troupes aux côtés des forces alliées, en application des résolutions des Nations unies, et en particulier de la résolution 678.

Cet engagement militaire éventuel ne constitue pas l'acte de guerre d'un Etat contre un autre. La France ne déclare pas la guerre à l'Irak. Elle s'engage à faire respecter les décisions de la communauté internationale dans les termes votés par le Conseil de sécurité. Nos soldats sont les combattants du droit au service de la sécurité collective et d'un ordre international fondé sur les principes fondamentaux qui doivent régir la vie des nations.

Ce sont ces principes qui devront guider le Gouvernement dans la conduite des opérations militaires : un engagement militairement fort, clairement défini dans ses objectifs et ouvrant des perspectives politiques réelles.

Le dispositif Daguet est en place sur le théâtre d'opérations. Des modalités satisfaisantes de coordination ont été arrêtées avec les états-majors alliés. La France y est à sa

place, responsable de la conduite de ses opérations. Ce dispositif est jugé satisfaisant par l'ensemble des parties en cause. Et le Premier ministre a donné les précisions nécessaires lorsqu'il a été entendu par la commission des affaires étrangères de notre assemblée.

Les objectifs de l'opération militaire se résument à la volonté de libérer le Koweït, ce qui implique nécessairement de frapper l'adversaire sur son territoire, mais ce qui interdit de faire de ce territoire un objet de conquête.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. Pierre Mauroy. Le plus rapidement possible, l'opération militaire doit céder la place à des forces d'interposition permettant de créer les conditions pour la restauration de la souveraineté koweïtienne et l'expression démocratique de son peuple.

Enfin, l'emploi de la force ne constitue pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si elle ouvre une nouvelle phase diplomatique. La guerre rend inévitable la tenue d'une conférence internationale, dont la France n'a cessé depuis sept ans de réclamer le principe et d'affirmer l'actualité. Beaucoup aurait pu être évité si le dialogue avait pu être entrepris à temps.

Et, s'agissant de la situation intérieure, puissent, mes chers collègues, les circonstances ne pas jouer comme un nouveau facteur de division et d'exclusion au sein de notre société ! La France, par tradition et par vocation, a accueilli de nombreuses communautés d'origine arabe. Nous avons fait avec elles le choix de l'intégration.

Au moment où, de l'étranger, des forces irresponsables tentent d'attiser la colère des Arabes vivant en dehors de leur pays, et parfois les appellent à la violence, je veux, par-delà cette assemblée, lancer le message : qu'ils sachent que le choix du dialogue reste le nôtre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Qu'ils se convainquent que la France ne livre pas une bataille au monde arabe, dont plusieurs Etats se trouvent d'ailleurs à nos côtés ! Le combat que nous menons pour le droit est aussi le leur. Il est la seule chance de régler les problèmes de l'ensemble du Moyen-Orient. Toute autre analyse conduirait à une tragique impasse. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je veux croire encore, mes chers collègues, que cette vingt-cinquième heure comporte une petite lueur d'espoir. Bagdad, jusqu'à présent, n'a rien dit, rien fait pour éviter le conflit. Attend-il ces heures incertaines au-delà de l'échéance et avant le déchainement des événements pour parler ? Qu'il le fasse alors, et qu'il le fasse vite ! La recherche de la paix nous trouvera vigilants et disponibles jusqu'au bout. Sinon, il sera vite trop tard. Il est déjà sans doute trop tard.

Telle est la réalité, mes chers collègues.

Aujourd'hui, nous avons à répondre à une situation, celle qui existe entre l'Irak et le Koweït, et non pas à d'autres situations, pas toujours tout à fait comparables. Mais que chacun sache que si, nous, socialistes, nous voulons que soit respecté le droit dans les problèmes posés entre l'Irak et le Koweït, nous avons aussi la ferme résolution et la ferme détermination de le faire respecter partout dans le monde où le problème du droit se pose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Mais il convient de ne pas poser tous les problèmes en même temps, et il faut bien voir aujourd'hui que nous avons un problème à régler et qu'il y en aura bien d'autres à régler. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je ne doute pas, monsieur le Premier ministre, qu'une majorité saura se retrouver ici pour exprimer, dans les formes constitutionnelles voulues, notre soutien à la politique de fermeté et de solidarité qui est celle du chef de l'Etat, de tout le Gouvernement et, je le souhaite, de tout le peuple français.

Et par-delà cette assemblée, j'exprime nos sentiments de solidarité et de sympathie à nos soldats, qui, aujourd'hui, attendent sur le théâtre d'opérations. J'adresse nos vœux au Président de la République et au Gouvernement, monsieur le Premier ministre, pour le succès de la politique de fermeté qui est au service du droit et de la paix. J'exprime, dans ces heures graves, la confiance du groupe socialiste pour l'action que le Président de la République et son gouvernement auront à mener au nom de la France, et je vous apporte

l'appui, le soutien et la confiance des socialistes. (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Chirac.

M. Jacques Chirac. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, comme beaucoup d'entre nous l'avaient souhaité, l'Assemblée nationale se prononce donc sur la grave crise que connaît actuellement le Moyen-Orient et sur la position de la France.

La crise ouverte, le 2 août 1990, lorsque l'Irak a envahi le Koweït a finalement conduit les Etats soucieux du respect du droit et des libertés des peuples et des hommes à envisager le recours à la force, avec l'autorisation de l'Organisation des Nations unies. Voici donc que notre pays, pour la première fois depuis longtemps, est directement impliqué dans un conflit.

Vous nous avez réunis, monsieur le Premier ministre, afin de nous demander de nous prononcer sur l'application par la France des résolutions du Conseil de sécurité de l'O.N.U. relatives à l'évacuation du Koweït par l'Irak.

Je rappellerai tout d'abord que, lors du débat qui, le 27 août 1990, avait été consacré à la crise du Golfe, la position exprimée au nom du groupe du R.P.R. par M. Edouard Balladur avait été tout à fait claire.

L'insécurité dans une région essentielle pour l'ordre mondial s'était soudain aggravée. Le droit international avait été faiblé. Il fallait réagir. A nos yeux, le but de l'action à mener devait être : la libération des otages, l'évacuation du Koweït, la stabilité politique de la région, et cela seulement.

Ces buts, nous voulions les atteindre par des moyens énergiques, c'est-à-dire pas seulement par un embargo, mais aussi - et vous hésitez alors à prononcer le mot - par un blocus, c'est-à-dire par un embargo assuré par des moyens militaires.

Bien entendu, il nous paraissait aussi essentiel d'explorer toutes les voies de la diplomatie et que le recours à la force ne fût envisagé qu'en dernière hypothèse. En même temps, il nous paraissait nécessaire d'agir en liaison avec les Etats arabes, ou la majorité d'entre eux, Etats également soucieux des déséquilibres dans leur région, et enfin en tenant compte de leurs opinions publiques. Ce point-là, je le rappelle, est, pour la France, une exigence et un devoir particulier.

Que s'est-il passé depuis la fin du mois d'août ? L'échec de la diplomatie en général, et notamment de la diplomatie française, et l'échec des efforts déployés par l'Organisation des Nations unies. Nous étions de ceux qui avaient constaté avec satisfaction la naissance d'un nouveau rôle pour l'O.N.U., rôle qui s'est traduit en dernier lieu par l'adoption de la résolution 678 du Conseil de sécurité. Constatons aujourd'hui que cette résolution n'a pas suffi à ramener l'Irak à la raison, ni à le convaincre que la communauté internationale tout entière était bien décidée à s'opposer à ses entreprises.

Parallèlement à l'O.N.U., les grandes puissances, et notamment la France, ont elles-mêmes tenté d'utiliser les ressources des voies diplomatiques tandis que se renforçait la mobilisation militaire des Etats-Unis d'Amérique et que bien des pays occidentaux, aux côtés de pays arabes, et notamment la France et la Grande-Bretagne en premier lieu, envoyaient sur place des effectifs terrestres, maritimes et aériens.

Si l'on peut s'interroger sur l'action de la France - mais ce n'est pas, je crois, aujourd'hui le jour -, en revanche on ne peut que déplorer l'inefficacité et le manque total de crédibilité de l'Europe des Douze. Il faudra nous en souvenir et en tirer les leçons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. Jacques Chirac. Durant toute cette période - et nous vous l'avions annoncé dès la fin du mois d'août à cette tribune -, notre souci a été naturellement de ne pas gêner l'action de la France.

Pour autant, nous vous avons, à l'époque, posé un certain nombre de questions, qui restent d'actualité.

La France participerait-elle à une action militaire ? Votre réponse n'avait pas été claire, à l'époque. Aujourd'hui, nos troupes sont sur place et les événements nous répondent.

Quels seraient les moyens de nos forces et comment celles-ci seraient-elles coordonnées avec l'action de nos partenaires ? Là aussi, vous vous étiez montré plus qu'évasif. Et, là aussi, les faits, aujourd'hui, répondent à votre place.

Nous vous demandions quelles inflexions il fallait donner à notre politique économique compte tenu de la crise du Golfe. Je n'insiste pas, bien sûr, sur cet aspect des choses, mais la discussion budgétaire a été peu éclairante, et je ne suis pas certain qu'avec votre majorité vous ayez tiré toutes les conséquences de cette situation, compte tenu notamment de l'amorce de récession constatée dès le début de 1990.

Enfin, nous vous demandions quelles initiatives internationales vous envisagiez de prendre pour éviter la multiplication dangereuse de ce type de conflit et la prolifération d'armements de plus en plus actifs. Jusqu'à ce jour, l'action de la France n'a pas, me semble-t-il, conduit à prendre en ce sens d'initiatives importantes.

Aujourd'hui, 16 janvier au matin, où en sommes-nous ? L'ultimatum vient d'expirer. Les autorités irakiennes n'ont jusqu'à présent donné aucun signe, quel qu'il soit, marquant une volonté d'accepter les résolutions des Nations unies. Nous sommes donc à la veille des opérations militaires.

Plus que jamais, dès lors qu'elles sont sur le terrain, nos pensées vont naturellement, comme celles de chacune et de chacun d'entre vous, je le sais, vers les troupes françaises, qui risquent, d'un moment à l'autre, d'être appelées à défendre les grands principes dont la France se veut l'un des gardiens dans le monde. Je tiens également à leur dire notre confiance et notre soutien. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Mais, monsieur le Premier ministre, sachez que nous sommes vigilants et attentifs à la manière dont vous comptez conduire l'action de la France et au sort de nos soldats.

Cela m'amène aussi à poser ou reposer un certain nombre de questions.

Quel but poursuivez-vous réellement ? Est-ce vraiment et seulement la libération du Koweït ou est-ce davantage ? Il faut le dire plus clairement que vous ne l'avez fait.

Comment veillerez-vous à la coordination entre les diverses armées engagées et comment ferez-vous en sorte que, comme le Président de la République s'y était engagé, nos troupes ne soient pas impliquées automatiquement par des décisions qui seraient prises sans votre accord préalable ? Quelle est l'organisation militaire et les contacts d'états-majors qui sont mis en place pour l'éviter ? Là encore, monsieur le Premier ministre, il faut le dire clairement.

Envisagez-vous de recourir à l'envoi d'effectifs supplémentaires sur le théâtre des opérations ? Vous avez confirmé ce qu'a dit le Président de la République quand il a indiqué que le contingent ne serait en aucun cas impliqué. Nous en prenons acte.

Ces questions que je vous pose ne sont pas pour moi un moyen d'éviter ou d'éluder le vrai problème : fallait-il ou ne fallait-il pas que nous intervenions ? Notre réponse est sans ambiguïté dès lors qu'il y va du respect du droit et de la morale internationale, dès lors qu'il y va de l'équilibre politique d'une région importante et instable dans le monde : nous ne pouvions, respectant les décisions des Nations unies, et en association avec les pays arabes, qu'intervenir. Donc, nous ne contestons pas votre décision.

Est-ce pour autant une approbation sans réserve que nous lui apportons ? Non, bien sûr. Nous approuvons l'application par la France des décisions internationales, mais nous entendons que son action soit inspirée par un certain nombre de principes et qu'elle soit soumise à certaines conditions.

Vous comprendrez donc, monsieur le Premier ministre, que l'approbation que nous vous donnons aujourd'hui ne constitue nullement un blanc-seing pour l'ensemble de votre action dans cette crise, ni, cela va de soi, pour la façon dont est conduite la diplomatie et dont sont conduites plus généralement les affaires de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

En réalité, nous sommes soucieux que l'action de la France, dans cette affaire si grave, ne puisse être l'objet d'interprétations inexactes qui seraient dangereuses pour l'avenir de notre politique dans cette région du monde. C'est pourquoi je voudrais être clair avec vous aujourd'hui.

En premier lieu, vous devez tout faire pour éviter que les opérations militaires ne prennent l'allure d'un affrontement entre les peuples occidentaux et les peuples arabes, surtout dans l'hypothèse où, quelles qu'en soient les circonstances, Israël pourrait être impliqué dans ce conflit. Vous me permettez de vous dire que votre vigilance doit être extrême pour éviter cette situation et cette interprétation de notre action.

En deuxième lieu, notre action doit être limitée à la libération du Koweït et à cela seulement. Il ne s'agit pas de détruire un pays, l'Irak, qui compte 17 millions d'habitants. Quant aux troupes étrangères, elles devront quitter la région dès que l'achèvement de leur mission le permettra.

En troisième lieu, les opérations militaires doivent être conduites avec le souci d'éviter, autant que faire se peut, de porter atteinte à la vie des populations civiles. Je sais bien que ce n'est pas facile, je sais aussi que l'essentiel de l'action militaire, ce seront les Américains qui la conduiront. Mais vous devez leur demander de la façon la plus insistante de prendre à cet égard toutes les précautions nécessaires. Mieux, vous devez l'exiger !

En quatrième lieu, nous devons, même les opérations déclenchées, saisir toutes les possibilités de négocier, d'arrêter la guerre et de faire en sorte qu'un règlement du conflit puisse intervenir dans le respect du droit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Ce doit être possible à tout moment. Ce ne serait pas la première fois qu'une guerre s'arrêterait du fait d'une négociation, à la suite d'initiatives faisant apparaître qu'il est indispensable de négocier. C'est dire que vous devez demeurer toujours ouvert et disponible pour entendre tous les messages de paix qui pourraient permettre de dégager une solution conforme au droit et à la morale internationale.

En cinquième lieu, vous devez d'ores et déjà réaffirmer, comme le Président de la République l'a fait, que vous souhaitez, au cours de l'année 1991, la réunion, une fois l'affaire du Koweït réglée, d'une conférence consacrée au règlement de l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, c'est-à-dire la question palestinienne, la sécurité de l'Etat d'Israël et le problème du Liban, problème que notre collègue Jean-François Deniau a traité avec beaucoup de cœur et d'intelligence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Vous devez également faire en sorte que l'O.N.U. accroisse la crédibilité qu'elle vient d'acquérir en mettant sur pied des accords internationaux sur la fabrication et la vente des armes, avec le souci que ces accords de non-prolifération soient applicables à tous.

Parallèlement, vous devez prendre l'initiative de la mise en place d'un processus, difficile mais nécessaire, pour le désarmement dans le Proche-Orient.

Il est, enfin, de votre responsabilité directe, monsieur le Premier ministre, de préserver la population française, en France et dans le monde, des risques de terrorisme.

Vous devez faire en sorte que les actions déjà engagées dans ce domaine prennent toute leur ampleur et que tous les services concernés se considèrent comme mobilisés.

Tout cela, monsieur le Premier ministre, n'est pas chose aisée, et je sais aussi que, dans cette affaire, si le poids de la France peut être important dans la recherche d'une solution pacifique, il l'est moins dans les opérations militaires - d'où, là encore, notre inquiétude pour nos soldats.

Le moment n'est pas venu de philosopher sur l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui nous permettrait de concevoir l'avenir avec plus d'optimisme. Ce qui se passe dans les pays baltes, et en particulier en Lituanie où l'armée soviétique reprend les libertés si chèrement acquises par le peuple lituanien, nous montre que nous avons encore beaucoup à faire pour obtenir la création d'un ordre international qui impose à tous les Etats de respecter la liberté des hommes. Ne laissons pas croire aux peuples du monde que ce que nous demandons à l'Irak, nous sommes incapables de le demander à l'Union soviétique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Certes, les problèmes ne sont pas les mêmes, mais qui empêchera-t-on de penser qu'il y a de par le monde deux poids et deux mesures ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs)*

du groupe du Rassemblement pour la République.) Le règlement de la crise du Golfe doit permettre de créer un précédent opposable à toutes les atteintes portées aux libertés des peuples et des hommes (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), et c'est là la justification essentielle et primordiale de notre intervention dans cette région. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous devons, très vigoureusement, monsieur le Premier ministre - et nous ne le faisons pas -, mettre en garde l'Union soviétique contre toute remise en cause de la liberté des nations comme de la liberté des hommes ; et, en attendant qu'elle respecte totalement les engagements qu'elle a pris il y a quelques semaines à peine en approuvant la charte de Paris, nous devons, non pas manifester une certaine complicité, mais suspendre immédiatement toute aide de toute nature à ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La défense par la France de la liberté ne doit pas se diviser au gré des circonstances. Et je trouve que, dans ce domaine, vous avez été, monsieur le Premier ministre, bien discret. Cela m'inquiète.

Comment dire tout cela et être crédible en le disant ? Tout simplement, en étant plus forts nous-mêmes. La crise actuelle a servi de révélateur à l'insuffisance de nos efforts et de nos moyens. C'est sûrement le moment pour moi de dire à nouveau qu'il ne peut être question, même si certains parmi vous l'ont pensé, de toucher les dividendes de la détente, comme vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre, bien imprudemment depuis deux ans ; de dire à nouveau que le monde demeure dangereux, que l'équilibre en Europe de l'Est et en Union soviétique est instable, que celui du Proche-Orient risque d'être détruit si les peuples arabes devaient être emportés par une vague de passion qui les dresserait contre l'Occident.

Eh bien, si tous ces dangers existent, et je le crois, ils nous imposent un devoir, à nous Français, ou plutôt deux devoirs - c'est la leçon de la crise : tout d'abord, être plus forts nous-mêmes, plus forts militairement et plus forts économiquement, ce qui suppose une autre politique (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre*) ; mais, en second lieu, inciter les Européens à jouer un rôle accru sur la scène du monde grâce, d'une part, à une convergence de leurs efforts diplomatiques et militaires et, d'autre part, grâce à des moyens militaires importants et coordonnés dont ils doivent se doter.

Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement a fait un choix difficile et risqué en impliquant la France dans une opération militaire de grande envergure. Nous connaissons ses raisons, nous savons aussi qu'il s'est efforcé, par des démarches diplomatiques répétées, et dont l'opportunité a pu être parfois contestée, d'éviter l'affrontement. Nous regrettons, bien sûr, qu'il ait échoué. Fidèles à nos idéaux que j'évoquais tout à l'heure, nous approuvons néanmoins la position qui nous est soumise aujourd'hui par le Gouvernement dans les limites qu'il lui a lui-même tracées.

Aussi n'en sommes-nous que plus autorisés à exprimer avec force trois demandes :

Que vous sachiez, en premier lieu, concilier les obligations de solidarité que vous avez contractées et nos intérêts, et que vous demeuriez seul juge de ceux-ci comme de l'emploi et du sort de nos soldats ;

Que vous veilliez à ce que l'action militaire demeure limitée à son objectif et que tout soit fait pour ne pas détériorer nos indispensables rapports d'amitié avec les nations et les peuples arabes ;

Que de cette crise sorte une communauté internationale plus forte et plus capable de prévenir ce type de conflit, où la France puisse, sans les ambiguïtés et les hésitations de ces derniers temps, jouer pleinement son rôle ; que plus précisément - et, sur ce point, nous partageons le sentiment généralement exprimé -, dans ce Proche-Orient depuis si longtemps déséquilibré et ensanglanté, s'amorce enfin un véritable règlement de paix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du*

Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois, dernier orateur inscrit.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est une difficile épreuve pour une femme isolée comme je le suis dans cette assemblée que de se prononcer sur un sujet aussi grave que celui abordé aujourd'hui. Cela fait plusieurs jours que j'y pense et j'ai parfois du mal à dormir tant ces choses me tiennent particulièrement à cœur. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous pouvez peut-être en rire, mais cela me tient particulièrement à cœur.

Fille de résistant, dont la mère fut arrêtée par les Allemands, étant née dans les douloureuses épreuves de la Seconde Guerre mondiale, j'ai éprouvé dans ma chair le péril de la guerre et je connais le prix de la liberté.

Aujourd'hui, par le jeu d'un mécanisme électoral faussé, il m'appartient en effet de faire entendre à moi seule la voix de millions de Français qui ont déjà accordé leur confiance au Front national, et aussi l'opinion de millions d'autres qui sont hostiles à l'engagement français dans cette guerre, sans toujours d'ailleurs épouser toutes nos thèses (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), mais qui sentent pourtant instinctivement que, dès l'ouverture de la crise en août, Jean-Marie Le Pen avait su prendre une position de sagesse dans l'affaire du Golfe.

Ce n'est pas que nous soyons, je tiens à le préciser, des pacifistes forcenés. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Nous acceptons la loi naturelle, et la philosophie du sacrifice pour la patrie fait partie de notre héritage. Je parle là en mon âme et conscience.

Je suis une mère. J'ai un fils et une fille. Peut-être un jour me demandera-t-on qu'ils participent à la défense de notre patrie. Une mère est toujours déchirée dans ces cas, mais elle peut se résoudre à comprendre. Elle peut montrer qu'elle est prête à participer à l'effort de sursaut national pour la défense du territoire. Mais ce sacrifice-là, on ne le conçoit que pour le service des intérêts vitaux de notre pays ou l'exécution des alliances dûment ratifiées, et nous ne nous trouvons pas dans ce cas de figure aujourd'hui.

Qu'en est-il de fait ? Dès le début de la crise, le Front national a condamné l'invasion militaire du Koweït par l'Irak. Mais dès le début aussi, il s'est interrogé sur l'ampleur de la réaction américaine à cette invasion. A-t-on jamais entrepris quelque chose de semblable en faveur du Liban, pays pourtant ami de la France depuis des siècles ? Que fit-on pour Chypre occupée par les Turcs ? Qui s'est préoccupé des Afghans ? S'est-on soucié de faire justice aux innombrables voies de faits d'Israël sur le Sud-Liban ? Applique-t-on les décisions de l'O.N.U. en faveur des Palestiniens ? Qui donc se penche encore sur les millions de Tibétains qui souffrent sous le joug chinois dans l'indifférence la plus absolue ? Et que dire aujourd'hui, à cette heure, de nos frères européens des pays Baltes écrasés par l'armée de M. Gorbatchev, le prétendu allié de M. Bush ? Tout cela prend décidément bien le visage d'une sinistre affaire.

Bien sûr, il fallait condamner l'Irak pour cette agression. Mais en vertu de quelle propagande présente-t-on aujourd'hui ce conflit comme celui du soi-disant « bien » contre un prétendu « mal » ?

L'Arabie Saoudite et le Koweït, où des émirs richissimes ignorent la misère de leurs pauvres voisins, incarnent-ils des exemples tels de démocratie et de défense des droits de l'homme que nous eussions dû voler si vite à leur secours, alors que les femmes y sont réduites quasiment en esclavage et que la loi islamique y est absolue ?

C'est par un amalgame insidieux que l'on cherche aujourd'hui à utiliser le sang des jeunes soldats de l'élite de l'armée française pour la défense des grandes compagnies pétrolières, voire pour faire une guerre préventive pour le compte d'un pays tiers. Et, d'ailleurs, lors de la grande crise pétrolière de 1973, ce ne fut pas l'Irak qui procéda au chantage pétrolier mais bel et bien le Koweït et l'Arabie Saoudite, cette même Arabie Saoudite qui aujourd'hui finance la construction des mosquées en France, interdit à nos soldats de célébrer la messe de Noël et fait effacer les croix des ambulances ! Bel exemple de tolérance, en effet !

L'Irak devait être condamné. Mais, à ce que je sache, il n'a pas attenté aux intérêts supérieurs de la France et le Koweït n'était pas un allié de la France. Pourquoi donc s'être mis à la remorque des Américains ?

L'affrontement d'aujourd'hui concerne le monde arabe. La solidarité atlantique n'a donc pas à être invoquée. D'un seul coup, d'un seul, en se mettant à la traîne des Etats-Unis, les socialistes, cautionnés par des ténors de l'opposition, ont ruiné la politique arabe que la France avait menée des décennies durant (*Rires et exclamations sur divers bancs*) pour tenter de faire retrouver calme et équilibre au Proche-Orient. D'un seul coup, d'un seul, les socialistes se sont mués en bellicistes contre des Arabes qui n'avaient pas directement attaqué la France, alors qu'ici même - cruel paradoxe -, ils laissent envahir notre pays par une immigration incontrôlée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, messieurs, une fois de plus, comme en 1939, comme en Indochine, comme à Suez, comme en Algérie, vous nous menez dans les faits à une guerre que vous condamnez dans vos principes. Eternelle dichotomie entre vos actes et vos idées ! Alors, soyons un peu cohérents ! Avant de jouer les gendarmes dans le Golfe, remettons donc de l'ordre dans nos banlieues !

La crise du Golfe montre depuis le début la pertinence des analyses du Front national en matière de défense. Cet automne, lors de mon intervention sur le budget de la défense, je précisais qu'il fallait reconsidérer la doctrine stratégique de la France. A la veille de la crise encore, vous proclamiez une réduction des crédits militaires et affirmiez que la baisse des tensions entre l'Est et l'Ouest signifiait la fin des risques de guerre. Le Front national disait « non » ! Et il avait raison.

La situation présente administre la preuve qu'un petit pays de 17 millions d'habitants peut militairement se poser en adversaire dangereux - dangereux, d'ailleurs, parce qu'il a été armé pendant des années par les gouvernements français.

Que devons-nous penser alors d'une Union soviétique dont les premières troupes sont stationnées à 450 kilomètres de Strasbourg et qui possède la plus puissante armée du monde ?

Le Front national n'a cessé de réclamer un accroissement de notre potentiel militaire.

Ce qu'il fallait pour comprendre cette crise, c'était n'être ni pro-irakien, ni pro-américain, ni pro-israélien, ni pro-saoudien, mais être tout simplement pro-français. Ce fut notre position. La France devait, par sa position privilégiée dans le monde arabe, jouer un rôle de médiateur. Mais pas vingt-quatre heures avant l'échéance d'un ultimatum !

Alors que la claqué diplomatique d'hier justifiait de se retirer, vous en tirez la conclusion inverse qu'il faut placer nos troupes sous commandement américain, ce à quoi le général de Gaulle avait décidé de mettre un terme en 1966. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons proposé en août, dès le début, un plan de règlement de la crise. L'O.N.U. s'était d'abord déclarée en faveur d'une stratégie pacifique d'embargo, mais vous avez préféré souscrire à un ultimatum alors qu'il y avait tant d'autres voies à explorer encore.

Dans vos propres rangs, des voix se sont inquiétées de cette intransigeance. MM. Cheyson, Chevènement et Gallo ont manifesté leur désarroi. Bien d'autres hommes aussi. Ancien as de l'aviation, Pierre Closterman, gaulliste, a crié casse-cou ! Et que dire des courageuses prises de position de M. Giraud, membre de l'U.D.F., ancien ministre de la défense, ou de M. Jobert, ancien ministre des affaires étrangères et excellent connaisseur du monde arabe ?

Que va-t-il se passer pour nos troupes si, demain, les alliances se renversées, si nos prétendus alliés syriens et égyptiens se retournent contre les Français ?

En fait, pourquoi a-t-on brutalement poussé à la guerre ? Pourquoi a-t-on abandonné la tactique d'usure pour la remplacer par un ultimatum avec une date butoir ; sinon parce que, dès le début, les Etats-Unis n'ont pratiquement rien fait pour empêcher la guerre ?

Alors, pour qui faisons-nous la guerre ? Là est la vraie question.

Ce problème de fond s'accompagne d'un certain nombre de vices de forme.

Ainsi que Jean-Marie Le Pen l'a rappelé hier, l'ultimatum du 15 janvier n'a aucun fondement juridique, au regard du droit international.

En effet, agissez-vous dans le cadre des Nations unies ? Si cela était le cas, il vous faudrait alors, conformément à l'article 27 de la charte, obtenir un vote positif de tous les membres du Conseil de sécurité, ce qui n'a pas été en l'occurrence le cas, la Chine s'était abstenue.

Il faudrait aussi, conformément à l'article 43, un traité ratifié par nous, mettant nos forces à la disposition de l'Organisation. Il faudrait surtout, conformément à l'article 46, que ces forces internationales soient placées sous l'autorité du comité des cinq chefs d'état-major des membres permanents de l'O.N.U. - dont le chef d'état-major français - au lieu d'être à la discrétion du commandement américain. Or ce comité ne s'est même pas réuni.

Vous n'agissez donc pas dans le cadre de la charte !

Agissez-vous alors dans le cadre de notre souveraineté nationale ? Si tel avait été le cas, ce n'est pas sur le fondement de l'article 49 de la Constitution qu'il fallait nous convoquer, car celui-ci est réservé à la présentation par le Gouvernement de son programme.

Nos soldats ne peuvent être engagés dans un conflit à l'étranger que si le Parlement l'autorise en application de l'article 35, relatif à la déclaration de guerre.

Je crois sincèrement que l'on n'a pas mesuré toutes les conséquences de cette crise. Les processus de déstabilisation dans les pays du tiers monde, qui vont mettre en péril la vie de nos ressortissants et introduire chez nous le risque de soulèvement des ghettos, voilà le vrai problème !

Oui, une leçon peut déjà être tirée de cette situation dramatique. L'islamisme constitue bel et bien une menace pour l'Europe. Avant de le combattre à des milliers de kilomètres de chez nous, il faut le faire ici !

Je me vois contrainte pour toutes ces raisons de vous refuser l'approbation de votre politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La vie de nos fils est trop précieuse pour être engagée à la légère !

Placée en première ligne dans le Golfe, la France est hors d'état d'assurer efficacement la défense du territoire national, la sécurité et la protection civile de sa population !

En conclusion, je tiens à affirmer que dans la paix, mais aussi dans la guerre si par malheur celle-ci éclate, je reste plus que jamais moralement solidaire de nos soldats et de leurs familles et je leur réaffirme ma confiance.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à cette heure tardive de la matinée et après une écoute attentive de ce débat grave et important, où nous avons su nous écouter les uns les autres et réfléchir aux analyses, aux hésitations, dans des conditions qui honorent le Parlement et qui ajoutent à la qualité de notre délibération et de notre décision, je ne suis pas sûr qu'il soit opportun d'ajouter beaucoup de choses, de tenter de réduire telle incompréhension ou d'objecter à tel argument ! Je m'en tiendrai donc à l'essentiel, en commençant par une remarque de procédure.

Bien entendu, quels que soient les événements qui interviendront dans les heures proches, le Gouvernement et moi-même, personnellement, pendant toute la période où ce sera nécessaire, mais sous des formes à déterminer avec les présidents des deux assemblées et de leurs groupes politiques, maintiendrons les moyens d'information de la représentation nationale, les moyens d'échange d'informations, que nous avons préservés depuis le début du mois d'août et auxquels je reste très attaché. Ils pourront prendre, au besoin, un rythme quotidien. Monsieur le président, nous évoquerons ce problème directement.

Que reste-t-il à dire sur l'essentiel ?

La diplomatie française a-t-elle vraiment tout essayé ?

Dans la mesure où, à l'heure où nous parlons, tout le monde - les diplomates des Etats membres du Conseil de sécurité, celle des Nations unies elles-mêmes, leur secrétaire général et la diplomatie française, comme d'autres encore - constate l'échec plutôt que le succès, nous n'aurions peut-être pas tout fait. Au moins, jamais notre pays n'aura été en position d'afficher une volonté de guerre, de marquer une préférence pour la guerre.

M. le Président Chirac, dans le rappel que vous avez fait des positions qui ont été confrontées à cette tribune lors de la séance du 27 août, je tire au moins l'avantage et je vous en remercie, que le Gouvernement n'était pas, à ce moment, apparu comme résolu, comme déjà favorable à une solution militaire. Je suis sensible au fait que vous ayez jugé utile de le rappeler.

Reste-t-il aujourd'hui encore une chance pour la paix ? Les heures passent - Pierre Mauroy a parlé avec une très grande justesse de la « vingt-cinquième heure ».

J'ai reçu un mandat, non seulement de M. Chirac, mais aussi de tous les orateurs.

Mesdames, messieurs les députés, la porte du Président de la République comme celles du Premier ministre et du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sont toujours ouvertes à tout message de paix - j'ai reçu encore, il y a moins de deux jours, un représentant du Yémen. Cela continue tant qu'il en est encore temps, et cela continuera même pendant le conflit, bien entendu.

Mais pourquoi en sommes-nous là ? Qu'est-ce qui a fait échouer notre proposition ? C'est un des points que je souhaite à nouveau évoquer à cette tribune pour répondre notamment à M. Lajoinie.

Remplir les conditions nécessaires pour que, sur le plan diplomatique, s'ouvre au Moyen-Orient une conférence internationale qui permette de traiter l'ensemble des problèmes non traités depuis tant d'années n'est évidemment pas simple. Le processus était engagé à partir de la diplomatie de nombreuses nations, certaines très portées dans ce sens - nations arabes membres de l'O.N.U., République française parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, à tout le moins, et le plus fortement ces dernières semaines - d'autres moins. Il est clair que cela n'allait pas de soi et que, pour engager ce processus et exercer les pressions nécessaires sur nos amis et alliés américains et britanniques, et aussi sur quelques-uns des membres de la Communauté des Douze, il fallait qu'un signal de possibilités soit donné.

Ce ne sont pas les Etats-Unis qui ont fait échec à la proposition française : c'est l'Irak ! La proposition française n'a pu être inscrite à l'ordre du jour des Nations unies, et pour cause : elle était non plausible, non pertinente non pas tant que l'Irak n'adressait pas un salut à la proposition française, car cela n'était pas le problème, mais tant que n'était pas affichée l'intention d'évacuer le Koweït selon un calendrier programmé, à partir de quoi la proposition française serait devenue un instrument de travail diplomatique. Soyons clairs là-dessus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

J'ai même regretté, ici ou là, tel commentaire ou tel titre qui pouvait troubler notre opinion publique quant à la responsabilité centrale dans cette affaire qui a été prise par l'Irak.

Autre question importante sur laquelle il faut bien revenir : que se passera-t-il si rien ne bouge ? Mme Stirbois, à l'instant, a prononcée cette phrase : l'Irak ne s'est pas attaqué aux intérêts supérieurs, ou fondamentaux, de la France.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Elle est partie !

M. le Premier ministre. Elle écoute peu, mais nous réfléchissons ici. Je n'ai pas l'habitude de lui répondre et je ne tiens pas à la prendre. Reste que nous débattons d'un sujet assez grave pour que tout argument soit entendu, de quelque bouche qu'il sorte. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Notre problème n'est pas seulement de savoir si nos intérêts vitaux sont atteints : il est aussi de savoir si, dans les intérêts vitaux de la République française, figure la défense du droit et si - intérêts vitaux pour intérêts vitaux - en matière de pétrole, on ne défend que le droit de tel ou tel à accumuler nationalement ou privativement sur sa caisse royale, présidentielle ou privée, ou si l'on défend un libre accès, un certain droit international de la circulation de l'énergie. Compte tenu de la manière dont le président irakien Saddam Hussein a conduit sa diplomatie et son action depuis un certain temps, nous ne sommes pas à cet égard rassurés le moins du monde. Irak et Koweït confondus frisent les 35 p. 100 des réserves mondiales de pétrole. Il s'agit des intérêts vitaux de la planète et le libre droit à l'accès de la ressource, indépendamment des conditions de son partage,

fait partie des droits internationaux de l'humanité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je ne me sens pas, mesdames, messieurs les députés, le moins du monde plus guerrier que M. Lajoinie. Toute guerre me fait horreur !

Je vous ai écouté, monsieur Lajoinie, avec attention. Je me disais que vous trouveriez peut-être ce qu'il a manqué que nous fassions. Après tout, nous n'avons pas le monopole des bonnes idées !

M. Bernard Debré. C'est évident !

M. le Premier ministre. Je suis prêt à reconnaître qu'il y a quelque chose que nous aurions pu tenter et que nous n'avons pas tenté. Mais en vous écoutant, monsieur Lajoinie, je me demandais quel triomphe on assurerait à Saddam Hussein dès l'instant qu'on s'en tiendrait à ce que vous dites et qu'on saurait que, lui, ne veut rien entendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Tout tenter sans passer à la pression ? Nous aurions alors continué à protester devant les enceintes internationales, manifesté notre courroux, constaté que le Koweït restait irakien et entériné une fois de plus la violation la plus flagrante du droit international et de la paix. Cela n'est pas possible !

M. Louis Pierna. Saddam Hussein, c'est vous qui l'avez fait !

M. Fabien Thiéomé. Qui l'a armé ?

M. le Premier ministre. Du coup, nous sommes confrontés aux questions de mise en application éventuelle.

Je voudrais à ce sujet répondre aux interrogations formulées sur les objectifs et sur l'organisation du commandement.

Les objectifs sont clairs. Ils ont été rappelés par M. le Président de la République. Ils sont inclus dans nos conditions de coopération avec les Etats-Unis.

Pour d'évidentes raisons d'efficacité et de bonne coordination, les unités militaires des vingt-neuf nations - elles sont vingt-neuf - engagées dans le Golfe seront, le moment venu, placées sous contrôle opérationnel unique mais, pour ce qui concerne la France, pour un temps et pour des missions strictement déterminés.

Qu'est-ce à dire ?

Les objectifs au nom desquels le Gouvernement français agit et demande à la représentation nationale la compréhension de cette action, c'est la libération du Koweït, c'est l'emploi, que j'allais qualifier d'éventuel - mais nous n'y sommes pas encore - de la force pour y parvenir. Le Gouvernement demande aussi, bien sûr, à la représentation nationale de comprendre que, pour que le Koweït soit libéré, au besoin par la force, il peut se révéler nécessaire de détruire des cibles militaires. Où ? En Irak, au voisinage du Koweït. Là s'arrêtent les objectifs.

Il ne s'agit pas d'une déclaration de guerre à un peuple, ni de la volonté de détruire un Etat. Tout cela n'autorise en rien le choix préférentiel de cibles civiles, c'est clair.

Les moyens seront donc limités, pour ce qui concerne les cibles comme le temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est dans ces limites préannoncées et prénégociées que le contrôle opérationnel sera unique.

Permettez-moi de revenir sur un point.

J'ai entendu M. Chirac évoquer l'inefficacité et le manque de crédibilité total de l'Europe des Douze. Je ne peux, mesdames, messieurs les députés, laisser passer ce trait. Dieu sait si, aujourd'hui, je n'ai point goût à afficher des désaccords qui seraient superflus dans la gestion des responsabilités de notre pays, pour lesquelles il nous faut être bien en accord avec ce que nous faisons. J'ai encore moins de goût pour la polémique. Je ferai cependant observer que, tout de même, le traité de Rome n'a jamais donné mandat à la Communauté de prendre en charge réflexions, affichages, positions sur des problèmes semblables. On ne peut en faire grief à cette Communauté qu'à condition d'avoir été parmi les plus actifs à souhaiter qu'elle agisse en ces domaines. (*Applaudissements*)

sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

C'est avec prudence que nous saisissons la Communauté des Douze d'orientations et de propositions qui, par rapport à ce qu'elle a déjà fait, vont bien au-delà de sa mission légale. Nous sommes fiers d'avoir, à de très nombreuses reprises, contribué à faire en sorte que la Communauté prenne des positions, ce qui a d'ailleurs rapproché des Etats en son sein. Il n'est pas neutre que la Grande-Bretagne, qui est le deuxième membre permanent du Conseil de sécurité, découvre, à l'intérieur de la Communauté des Douze, la constance des convergences de positions entre la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, quelques autres et la France, positions moins belliqueuses que celles qu'elle avait quelquefois connues.

Je ne peux laisser dire ici que la Communauté n'aurait pas été à la hauteur d'une tâche qui ne lui a encore jamais été collectivement imputée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazonod. C'est trop facile !

M. Xavier Deniau. C'est se moquer !

M. le Premier ministre. Un mot encore à ce sujet : avons-nous pris des décisions économiques pour faire face à cette situation ?

Mesdames, messieurs les députés, j'ai reçu hier matin un petit mot de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, par lequel il m'a communiqué le rythme des variations des prix - moins 0,1 p. 100 pour le mois de décembre et plus 3,4 p. 100 pour l'année, contre une hausse de 3,6 p. 100 l'année précédente -, en même temps que le solde du commerce extérieur de novembre. Il concluait par ces mots : « Nous sommes prêts. »

Devions-nous prendre des décisions économiques annonciatrices de plus grandes craintes ? Les rectifications budgétaires ont été faites et vous ont été soumises. Je ne crois pas que cette question soit pertinente aujourd'hui.

J'en reviens à mon propos, et à l'essentiel.

J'ai été très sensible aux propos tenus à cette tribune sur les pays Baltes, sur le Liban et sur la Palestine. J'ai partagé beaucoup de ce qui a été dit.

S'agissant des pays Baltes, nul n'ignore que nous avons déjà fait des représentations à l'Union soviétique, que j'ai moi-même reçu M. le premier ministre de Lituanie, il y a peu de semaines et que M. Dumas a multiplié les audiences, saisi la Communauté des Douze, laquelle a aussi commencé ses représentations.

C'est par une annexe secrète au pacte germano-soviétique qu'a été légitimée, ou plutôt officialisée, entre l'Allemagne et la Russie la confiscation des trois pays concernés, dont nous avons toujours préservé la reconnaissance de l'indépendance. Rien n'a été fait jusqu'à la semaine dernière. Je n'enlève rien aux paroles fortes prononcées ici au service du droit à la souveraineté de ces trois républiques. J'ai de l'admiration pour ceux qui y défendent leurs droits, notamment pour les élus lituaniens engagés dans ce combat. Mais nous reprocher, comme cela a pu être fait, après cinquante ans d'inaction et de silence, une semaine pendant laquelle nous n'aurions pas été assez rapides pour obtenir immédiatement une décision soviétique, revient, monsieur Jean-François Deniau, à exercer une pression s'agissant d'une situation dont je voudrais partager avec vous l'analyse. Il s'agit peut-être, ainsi que l'a dit M. Gorbatchev, d'un cas où celui-ci est débordé par son armée (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République*), ce qui appelle une certaine méthode de traitement.

M. Xavier Deniau. Ne nous racontez pas d'histoires ! Il a plus de pouvoir qu'un tsar !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, vous avez lu cela avec autant de gravité que moi-même, et vous savez très bien que, dans ces circonstances, notre devoir est précisément d'appliquer la défense du droit à la connaissance la plus précise de ce qui se passe vraiment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kasperolt. Là, vous dérailliez ! Ce n'est pas convenable !

M. le Premier ministre. S'agissant des deux problèmes du Liban et de la Palestine, je voudrais dire ma fierté d'appartenir à un mouvement politique et surtout à un pays dont la position a été constante et courageuse. Monsieur Deniau, je ne puis donner un total accord à tout ce que vous avez déclaré à cette tribune sur le Liban, car, hélas,...

M. Jean-François Deniau. Hélas !

M. le Premier ministre. ... il y a un doute sur la légitimité de la légalité, si j'ose dire. Votre mouvement de lassitude n'enlève rien au fait que, dans les situations d'extrême crise, avec partages les plus graves des opinions, les critères de la légalité ont leur poids.

Et si nous avons eu désaccord sur la mission parlementaire dont vous avez évoqué le souvenir, c'était surtout sur le fait que, pour la première fois, les rencontres libanaises auxquelles cette mission a procédé sur place s'étaient limitées aux représentants d'une seule des communautés du Liban. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union du centre et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Barrot. C'est faux !

M. Gérard Bapt. C'est exact !

M. le Premier ministre. Nous n'avons rien critiqué d'autre. Mesdames, messieurs les députés, je vous en supplie, si nous avons ici en commun une certaine idée du Liban, c'est qu'il se veut, qu'il était, démocratique, pluraliste et multiconfessionnel ! C'est dans cette réaffirmation, et dans la volonté de faire passer par les accords de Taëf, peut-être un jour, par leur renégociation, en prenant ces accords comme base légale, que nous exerçons, nous, Gouvernement de la République, les pressions que vous tous, dans cette assemblée, demandez et auxquelles nous nous associons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et Union du centre.*)

Quant à la Palestine, il est bien clair que c'est le domaine dans lequel l'inquiétude de tout un peuple, l'horreur qui règne au Moyen-Orient, appelle le plus grand renforcement de la volonté internationale de contribuer à ce qu'une paix soit faite qui assure, aux uns leur identité, aux autres leur sécurité. Je ne doute pas un instant, mesdames, messieurs les députés, que nous aurons besoin de solidarité entre nous quand nous passerons en première priorité au traitement de ce problème, qui, hélas, n'est pas celui d'aujourd'hui - sauf à le mettre à l'ordre du jour pour aider à la solution de celui qui est posé à ce moment.

Mon dernier mot concernera un problème qui n'a pas été évoqué à cette tribune mais qui l'a été dans les réunions des deux commissions des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat et dans de nombreuses enceintes. Il y a sur notre territoire à nous, République française, une forte communauté arabe et musulmane. Plusieurs orateurs ont évoqué le trouble qui peut actuellement être le sien. Cette communauté compte un nombre important de Français et un nombre plus important encore de travailleurs immigrés. Si tous ont choisi la France, c'est parce qu'ils la savent être une terre de liberté et d'attachement à quelques hautes valeurs qu'il s'agit justement aujourd'hui de défendre.

A tous, le Gouvernement rappelle que sont engagés à ses côtés, aux côtés de la communauté internationale, l'essentiel du monde musulman et l'essentiel du monde arabe, à tout le moins par ses organes légaux.

Comme le Gouvernement l'a dit devant cette assemblée le 27 août, il ne s'agit pas d'un conflit entre l'Orient et l'Occident, ni entre le Nord et le Sud, ni entre les Arabo-musulmans et le reste du monde : c'est la communauté internationale tout entière, la très grande majorité des pays arabes et musulmans compris, qui fait barrage contre l'agression armée irakienne.

De même qu'est unie la communauté internationale face à l'agresseur, je souhaite que la communauté nationale, les Français de toutes origines et de toutes croyances restent unis dans les heures difficiles que nous risquons de vivre. Evitons les amalgames et les soupçons injustifiés. La société française tout entière doit continuer à faire preuve de calme et de dignité, comme elle l'a fait depuis le début de cette crise.

J'ajouterai, mesdames, messieurs les députés, suivant d'ailleurs les propos tenus à cette tribune même, notamment par M. Stasi, que c'est probablement sous cette condition-là que

la France ne sera que plus forte. Je veux dire aux peuples arabes tous ensemble que, tout au long de cette crise, mais surtout à l'issue, en aucun cas, notre nation, attachée aux relations historiques anciennes de confiance et d'amitié profondes qu'elle entretient avec beaucoup de nations arabes, n'a souhaité voir se mélanger les choses à ce point.

Pour nous, le maintien du droit appelle tragiquement le recours à la force. Il est tragique qu'il s'agisse d'un dirigeant arabe et, par conséquent, d'une nation arabe. Toutes les autres ont vocation à comprendre que leurs chances d'avenir, de paix - quelques-unes ont des frontières contestées -, de développement, d'accès à la modernité, qui appelleront une coopération renouvelée avec l'Occident, ne seront ouvertes que si le monde arabe comprend qu'il ne s'agit en rien d'une mise en cause de sa dignité. Nous restons les plus compréhensifs pour les humiliations qu'il a longtemps subies. Dans les déclarations qu'elle a faites, la France a pris l'engagement de contribuer à la solution de la crise Irak-Koweït, au soulagement des drames qui se vivent et à la levée des humiliations de longue date.

Mais, en aucun cas, il ne faut voir ici une méfiance ou une hostilité qui concernerait l'ensemble des nations arabes, bien au contraire : elles aussi ont droit à la sécurité et à la paix sur la planète. S'il y faut momentanément la force, c'est tragique mais ce n'est que localisé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, le débat est clos.

Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de la déclaration du Gouvernement.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés qui disposent d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

A cet égard, je rappelle - et c'est important, car il s'agit d'une question de validité - qu'ils doivent remettre aux secrétaires du Bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du déléguant, le sens du vote, le nom et la signature du délégué.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais maintenant tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je précise, mes chers collègues, que le scrutin est ouvert pendant une heure.

Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

(A ce moment, M. André Billardon remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président**

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers quinze heures trente.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante, est reprise à quinze heures trente.)

(M. Laurent Fabius remplace M. André Billardon au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABUS

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	566
Majorité absolue des suffrages exprimés :	284
Pour l'approbation	523
Contre	43

L'Assemblée a approuvé la déclaration du Gouvernement.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais remercier d'un mot l'Assemblée non seulement de ce vote et de ce qu'il signifie, mais des conditions de sérénité et d'écoute dans lesquelles il a été acquis, et aussi souligner à quel point l'exécutif, le Président de la République, se sentiront renforcés dans la gestion difficile des temps qui viennent au vu du mandat que l'Assemblée vient de confirmer.

Merci, mesdames et messieurs les députés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. J'ajouterai, si on me le permet, l'expression de notre soutien et de notre solidarité avec nos soldats.

4

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

- au *Journal officiel* du 29 décembre 1990, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions, la loi sur la réglementation des télécommunications ;

- au *Journal officiel* du 30 décembre 1990, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions, la loi de finances pour 1991 et sa décision déclarant non contraire à la Constitution la loi de finances rectificative pour 1990 ;

- au *Journal officiel* du 10 janvier 1991, sa décision déclarant non contraire à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions, la loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Ces textes lui avaient été déférés par plus de soixante députés ou par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de la décision du Conseil constitutionnel du 16 janvier 1991 déclarant que la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature et relative à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire est conforme à la Constitution.

Ce texte lui avait été déféré par M. le Premier ministre en application des articles 46 et 61, alinéa premier, de la Constitution.

Cette décision sera publiée au *Journal officiel*.

5

RENOI EN COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord entre les deux commissions, la proposition de loi de M. Paul-Louis Tenaillon relative à l'adaptation et la modernisation du droit de l'eau, n° 1620, précédemment renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 1899 et distribué.

7

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. La clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures trente-cinq.)

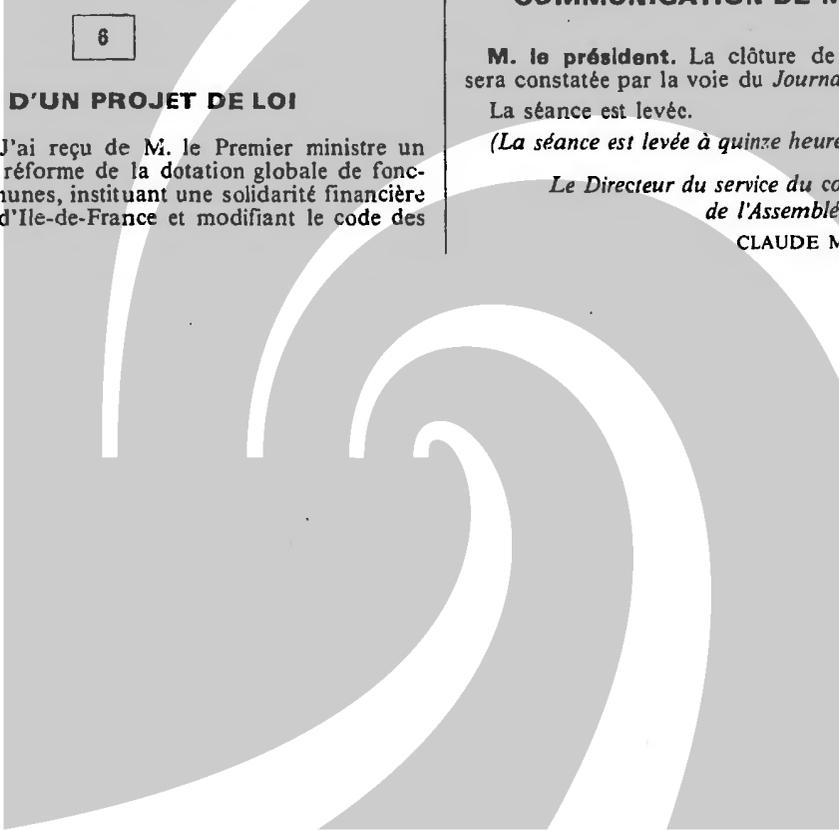
*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes, instituant une solidarité financière entre les communes d'Ile-de-France et modifiant le code des communes.



LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS VERBAL

de la séance

du mercredi 16 janvier 1991

SCRUTIN (N° 414)

sur la déclaration du Gouvernement de M. Michel Rocard sur la politique au Moyen-Orient (application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution).

Nombre des votants 568
 Nombre des suffrages exprimés 566
 Majorité absolue 284

Pour l'adoption 523
 Contre 43

L'Assemblée nationale a approuvé.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (275) :

Pour : 263.

Contre : 7.

MM. Roland Carraz, Jean-François Delahals, Julien Dray, Jean-Pierre Fourré, Mme Marie-Noëlle Llenemann, M. Jean-Pierre Michel et Mme Hélène Mignou.

Abstention volontaire : 1.

Mme Gilberte Marlin-Moskovitz.

Non votants : 4.

MM. Aimé Césaire, Frédéric Jaltoo, Dominique Larifla et Claude Lise.

Groupe R.P.R. (126) :

Pour : 120.

Contre : 4.

MM. Jean-Louis Debré, Jean de Gaulle, Georges Gorse et Eric Raoult.

Abstention volontaire : 1.

M. Jean-Charles Cavallé.

Non votant : 1.

M. Jean-François Mancel.

Groupe U.D.F. (91) :

Pour : 90.

Contre : 1.

M. Alain Mayoud.

Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 36.

Contre : 3.

Mme Christine Boutin, MM. Georges Chavanes et René Couanau.

Groupe communiste (20) :

Contre : 26.

Non Inscrits (17) :

Pour : 14.

Contre : 2.

Mme Marie-France Stirbols et M. Aloyse Warhouver.

Non votant : 1.

M. Elie Hoarau.

Ont voté pour

MM.

Maurice Aderah-Peuf
 Jean-Marie Alalze
 Mme Michèle Alliot-Marie
 Edmond Alphandéry
 Mme Jacqueline Aiquier
 Jean Anclant
 René André
 Robert Anselin
 Henri d'Attilio
 Philippe Auberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Gautier Audinot
 Jean Aurnaux
 Jean-Yves Autexler
 Jean-Marc Ayrault
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne Bachelot
 Jean-Paul Bachy
 Jean-Pierre Bœumler
 Jean-Pierre Balduyck
 Patrick Balkany
 Edouard Balladur
 Jean-Pierre Balligand
 Gérard Bapt
 Régis Baralla
 Claude Barande
 Claude Barate
 Bernard Bardia
 Michel Barnier
 Alain Barrau
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 Claude Bartolone
 Philippe Bassinet
 Christian Batalle
 Jean-Claude Bateux
 Umberto Battist
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 François Bayrou
 Jean Beaufills
 René Beaumont
 Guy Bêche
 Jacques Becq
 Jean Bégault
 Roland Belx
 André Bellon
 Jean-Michel Belorgey
 Serge Beltrame
 Georges Benedetti
 Pierre de Benouville

Jean-Pierre Bequet
 Michel Bérégovoy
 Christian Bergelin
 Pierre Bernard
 Michel Berson
 André Berthol
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 André Billardon
 Bernard Blouac
 Claude Birraux
 Jacques Blanc
 Jean-Claude Billa
 Roland Blum
 Jean-Marie Bockel
 Jean-Claude Bois
 Gilbert Bonnemaison
 Alain Bonnet
 Augustin Bonrepaux
 André Borel
 Franck Borotra
 Bernard Bosson
 Mme Huguette Bouchardeau
 Jean-Michel Boucheron
 (Charente)
 Jean-Michel Boucheron
 (Ille-et-Vilaine)
 Jean-Claude Boulard
 Jean-Pierre Bonquet
 Bruno Bourg-Broc
 René Bourget
 Pierre Bourguignon
 Jean Bousquet
 Loïc Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Pierre Bralme
 Pierre Brana
 Jean-Guy Branger
 Mme Frédérique Bredin
 Jean-Paul Bret
 Maurice Briand
 Jean Brinae
 Jean Brocard
 Albert Brochard
 Louis de Broissia
 Alain Brune
 Christian Cabal
 Mme Denise Cocheux
 Jean-Paul Calloud
 Alain Calmat
 Jean-Marie Cambacères
 Jean-Christophe Cambadells
 Jacques Cambolive

André Capet
 Jean-Marie Caro
 Michel Carlelet
 Bernard Carton
 Elie Castor
 Mme Nicole Catala
 Laurent Cathala
 Bernard Cauvin
 Robert Cazalet
 René Cazenave
 Richard Cazenave
 Jacques Chaban-Delmas
 Jean-Yves Chamard
 Guy Chaufrault
 Jean-Paul Chanteguet
 Jean Charbonnel
 Hervé de Charette
 Jean-Paul Charlé
 Bernard Charles
 Serge Charles
 Marcel Charmant
 Jean Charraplin
 Michel Charzat
 Gérard Chasseguet
 Guy-Michel Chauveau
 Daniel Chevallier
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Didier Chouat
 Pascal Clément
 André Clert
 Michel Coffineau
 Michel Coïntat
 François Colcombet
 Daniel Colla
 Georges Colla
 Louis Colombani
 Georges Colomblert
 Alain Cousin
 Yves Coussain
 Jean-Michel Couve
 René Convelabas
 Jean-Yves Cozan
 Michel Crépeau
 Henri Cuq
 Jean-Marie Daillet
 Olivier Dassault
 Mme Martine Daugreilh
 Pierre-Jean Daviaud
 Mme Martine David
 Bernard Debré
 Jean-Pierre Defontaine
 Arthur Dehaine
 Marcel Dehoux

Jean-Pierre Delatoude
André Delattre
Francis Delattre
André Delehedde
Jacques Delby
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Albert Deuvers
Léonce Deprez
Bernard Derosier
Jean Desanlis
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessels
Michel Destot
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Paul Dhaille
Claude Dhlain
Mme Marie-Madeleine
Dleulangard
Willy Diméglio
Michel Dinet
Marc Dolez
Eric Dollé
Yves Dollo
Jacques Dominati
René Dostère
Maurice Doussat
Raymond Douyère
René Drouin
Guy Drut
Claude Ducert
Pierre Ducoat
Xavier Dugoin
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Adrien Duraod
Georges Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Durr
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Charles Ehrmann
Henri Emmannelli
Pierre Estève
Christian Estroel
Laurent Fabius
Albert Facon
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forral
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Edouard
Frédéric Dupont
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Robert Galley
Dominique Gambier
Gilbert Gantier
Pierre Garnemdia
René Garrec
Marcel Garrouste
Henri de Gastines
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gattignol
Francis Geng

Germain Gengenwin
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Glovazec
Michel Giraud
Jean-Louis Goussuff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnou
Daniel Goulet
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézar
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François
Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Gulchard
Lucien Gulchoa
Jean Gulgac
Jacques Guyard
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Edmond Hervé
Pierre Hlard
Françoise Hollande
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Housain
Mme Elisabeth Hubert
Roland Huguet
Xavier Hunault
Jacques Huyghues
des Etages
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Josemann
Jean-Pierre Joseph
Noël Josephé
Charles Josselin
Alain Journet
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Kuhl
Jean-Pierre Kuchelid
André Labarrère
Claude Labbé
Jean Laborde
Jean-Philippe
Lachenaud
Jean Lacombe
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Alain Lamassoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landrain
Jean-Pierre Lapalre
Claude Laréal
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecult
Jean-Yves Le Déant
Jean-Yves Le Drien
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec

Philippe Legras
Auguste Legros
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Gérard Léonard
Alexandre Léontieff
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Leguiller
Roger Léron
Roger Lestas
Alain Le Vern
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowlki
Robert Loldi
François Loncle
Gérard Longuet
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Alain Madella
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandor
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Roger Mas
Jacques Masdeu-Arc
René Massat
Marius Masse
Jean-Louis Masson
François Massot
Gilbert Mathien
Didier Mathus
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Pierre Mauroy
Pierre Mazeaud
Pierre Méhauguerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Henri Michel
Didier Migaud
Jean-Claude Mignon
Charles Millou
Charles Miossec
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocnor
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Bernard Nayral
Maurice
Nénou-Pwatabo
Alain Néri
Jean-Marc Nesme
Roland Nungesser
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Pierre Ortet
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme François
de Panafieu
Robert Pandraud

Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
François Patriat
Michel Pelchat
Jean-Pierre Pélicaut
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre
de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Claude
Peyroanet
Michel Pezet
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piac
Christian Pierret
Yves Pillot
Etienne Pinte
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Ladislav Poslatowski
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Poujade
Maurice Pourchon
Jean-Luc Prél
Jean Proriot
Jean Proveux
Jean-Jack Queyroune
Guy Ravier
Pierre Raynal
Alfred Recoars
Daniel Reiner
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Alain Richard
Lucien Richard
Jean Rigal
Jean Rigaud
Gaston Rimareix

MM.

François Asensi
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Mme Christine Boutin
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
Roland Carraz
Georges Chavares
René Coussau
Jean-Louis Debré
Jean-François Delahais
Julien Dray
André Duroméa
Jean-Pierre Fourré

Roger Rlnchet
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Michel Sainte-Marie
Rudy Salles
Philippe Samarco
Jean-Pierre
Santa Cruz
André Santini
Jacques Santrot
Michel Sapin
Nicolas Sarkozy
Gérard Saumade
Mme Suzanne
Sauvaigo
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Philippe Séguin
Jean Seltlinger
Maurice Serghernat
Patrick Séve
Henri Sire
Christian Spiller
Bernard Stasi

Ont voté contre

Jean de Gaulle
Jean-Claude Gaysot
Pierre Goldberg
Georges Gorse
Roger Gouhier
Georges Hage
Guy Hermier
Mme Marguerite
Jacquelin
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Mme Marie-Noëlle
Llenemann
Paul Lombard
Georges Marchais

Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Taple
Yves Taverat
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
Jean-Michel Testu
André Thlen Ah Xoon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Pierre-Yvon Trémel
Jean Ueberschlag
Edmond Vacant
Léon Vachet
Daniel Vaillant
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Michel Vauzelle
Emile Venaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullet
Alain Vivien
Robert-André Vivien
Michel Voisla
Roland Vuillaume
Marcel Wacheux
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller
Emile Zuccarelli

Se sont abstenus volontairement

M. Jean-Charles Cavallé et Mme Gilberte Marin-Moskovitz.

N'ont pas pris part au vote

MM. Aimé Césaire, Elie Hoarau, Frédéric Jalton, Dominique Laffita, Claude Lise et Jean-François Mancel.

Ont délégué leur droit de vote

(application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Edouard Balladur à M. Roland Nungesser.
Jacques Baumel à M. Patrick Ollier.
Roland Blum à M. Jean-François Mattel.
Jean-Michel Boucheron (Charente) à M. Gérard Gouzes.
Elie Castor à M. Jean Le Garrec.
André Delehedde à M. Louis Mexandeau.
François Fillon à M. Philippe Séguin.
Georges Frêche à M. Michel Sapin.
Michel Fromet à M. Jeanny Lorgeoux.
Jean-Paul Fuchs à M. Edmond Gerrer.
Gilbert Gantier à M. Philippe de Villiers.

Jean-Louis Goasduff à M. Charles Miossec.
Georges Gorse à M. Pierre Mazeaud.
Olivier Gulchard à M. Jean-Yves Chamard.
Lucien Gulchon à M. Régis Perbet.
Jean Kiffer à M. Georges Tranchant.
Jacques Lafleur à M. Gabriel Kasperelt.
Jérôme Lambert à M. Alain Barrau.
Auguste Legros à M. René André.
Alexandre Léontief à M. Léon Bertrand.
Maurice Louis-Joseph-Dogué à M. Jean-Marc Ayrault.
Maurice Nénou-Pwataho à M. Bernard Pons.
Pierre Pasquini à M. Jean Charroplin.
Alain Peyrefitte à M. Richard Cazenave.

Christian Pierret à M. René Drouin.
Jean Prorlot à M. Yves Coussain.
Edmond Vacant à Mme Marie Jacq.
Emile Vernaudeau à M. Jean-Jacques Hyest.
Yves Vidal à Mme Janine Ecochard.
Robert-André Vivien à M. Didier Julia.
Marcel Wacheux à M. Jean Giovannelli.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-François Marcel a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 02 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	108	652	
33	Questions..... 1 en	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	95	
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 en	99	536	
35	Questions..... 1 en	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	91	
95	Table questions.....	32	62	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Dasaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
08	Un en.....	670	1 536	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)